



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 115 de l'ordre du jour provisoire*

**Première Décennie des Nations Unies
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 55/210 de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-sixième session, un rapport exhaustif comportant une évaluation des progrès réalisés vers la réalisation des objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et des objectifs en matière de réduction de la pauvreté fixés pour 2015, accompagnée d'un recensement des ressources nécessaires et des sources de financement possibles. Par la même résolution, l'Assemblée générale priait également le Secrétaire général d'engager des consultations avec les États Membres et autres parties intéressées au sujet de la proposition visant à créer un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté, et de lui faire rapport à ce sujet.

Le rapport conclut que si des progrès ont été réalisés de manière générale en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la situation est plus contrastée aux niveaux des régions et des pays. S'agissant de l'objectif fixé pour 2015, diverses études montrent que si, globalement, il sera effectivement atteint si la croissance en Chine et en Inde se poursuit au même rythme dans de nombreux pays, notamment d'Afrique subsaharienne, ce ne sera probablement pas le cas.

* A/56/150.

** La communication du présent rapport a été retardée en raison des efforts faits pour y incorporer les informations fournies par un aussi grand nombre que possible d'institutions spécialisées et de commissions régionales, et tenir compte de la décision adoptée par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001 concernant la campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté.



Les pays qui n'ont pas progressé suffisamment en vue de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire devront faire en sorte d'accélérer leur croissance économique et d'encourager le développement social en tenant compte des multiples aspects de la pauvreté et veiller que la croissance bénéficie effectivement aux pauvres. Toutefois, quoi que les pays en développement fassent pour mobiliser les ressources financières intérieures, l'aide publique au développement restera pour nombre d'eux, et en particulier pour les pays les moins avancés, une source essentielle de financement s'ils veulent véritablement pouvoir atteindre l'objectif fixé pour 2015.

Le chapitre VI du rapport présente brièvement les points de vue et les propositions concernant la création d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté, comme demandé par le Secrétaire général dans la note verbale qu'il a adressée à tous les États Membres et autres parties concernées. L'accueil réservé à cette proposition est largement favorable.

En conclusion, le rapport présente un certain nombre de recommandations quant aux mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés pour 2015. L'annexe II présente brièvement la coordination engagée au niveau intergouvernemental ainsi que les activités menées par le système des Nations Unies à l'appui des efforts déployés par les divers pays pour éliminer la pauvreté.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Progrès réalisés en vue de l'élimination de la pauvreté	1–13	4
II. Atteindre l'objectif fixé en matière de réduction de la pauvreté	14–26	6
III. Relever le défi que représente la réduction de la pauvreté	27–36	8
IV. Ressources financières consacrées à l'élimination de la pauvreté	37–48	10
V. Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté	49–52	12
VI. Vues concernant la proposition visant à créer un fonds mondial de solidarité	53–62	13
VII. Recommandations	63	15
Annexes		
I. Tableaux		18
II. Coordination au niveau intergouvernemental et activités du système des Nations Unies à l'appui des efforts nationaux		21

I. Progrès réalisés en vue de l'élimination de la pauvreté

1. Dans la Déclaration adoptée en septembre 2000 (A/RES/55/2, par. 19), le Sommet du Millénaire a réaffirmé l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar des États-Unis par jour. La Déclaration fixe un objectif temporel important dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et établit une référence pour mesurer l'impact des efforts déployés. La Déclaration du Millénaire a fixé également d'autres calendriers pour ce qui est de la réduction de divers aspects de la pauvreté.

2. La présente section du rapport doit être lue concurremment avec le rapport détaillé du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (A/AC.253/13-E/CN.5/2000/2) qui fait le point des progrès enregistrés par les pays, le rapport du Secrétaire général sur les orientations et les points de repère concernant l'application de la Déclaration du Millénaire, qui traite des objectifs de développement, et le rapport du Secrétaire général sur l'application des résultats du Sommet mondial sur le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/56/140), qui présente une vue d'ensemble des mesures de suivi prises par les organes intergouvernementaux et le système des Nations Unies.

Tendances mondiales et régionales en matière de réduction de la pauvreté

3. D'après les données les plus récentes publiées par la Banque mondiale, l'extrême pauvreté a légèrement diminué dans les pays en développement au cours des années 90. Entre 1990 et 1998, la part de la population dont le revenu était inférieur à 1 dollar par jour est passée de 29 % à 23,4 % et on comptait en 1998 environ 100 millions de pauvres de moins qu'en 1990 (tableau 1). Toutefois, ces statistiques globales reflètent en grande partie les taux de croissance élevés de pays qui comptent un grand nombre de pauvres, notamment de la Chine dont le PIB par habitant a augmenté de 9 % par an au cours de la période considérée, et dont les pauvres représentaient en 1998 moins d'un cinquième de l'ensemble des pauvres dans le monde, contre environ un quart en 1990.

4. Ces statistiques mondiales cachent souvent d'importantes variations régionales. C'est en Asie de l'Est que la pauvreté a diminué le plus rapidement au cours des années 90, en raison de la forte réduction observée en Chine. En Asie du Sud, la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté a diminué légèrement tout au long de la décennie mais le nombre absolu de pauvres n'a pas baissé. En Amérique latine, le nombre de pauvres a diminué, aussi bien en pourcentage de la population totale qu'en valeur absolue entre 1990 et 1998. En Afrique subsaharienne en revanche, du fait de la faiblesse de la croissance, le nombre de pauvres a augmenté aussi bien en proportion qu'en nombre total au cours des années 90.

5. L'Afrique est désormais la région où l'on compte le pourcentage le plus élevé de personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la proportion de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour a légèrement diminué, tandis que dans les pays en transition, la pauvreté a très fortement augmenté au cours des années 90.

Progrès réalisés dans certains pays

6. Le rapport de la Banque mondiale intitulé « Poverty Trends and Voices of the Poor 2001 », qui est le quatrième de la série, fait le point des progrès récemment réalisés dans certains pays en matière de réduction de la pauvreté sur la base de données tirées principalement d'enquêtes fondées sur les seuils nationaux de pauvreté, et non sur un niveau de revenus de 1 dollar par jour¹. En Asie de l'Est, le vif recul de la pauvreté en Chine au cours des années 90 s'est accompagné d'une aggravation des inégalités de revenus entre les provinces de l'ouest, plutôt rurales, et de l'est du pays, davantage industrialisées, ce qui a probablement constitué un frein à la diminution du taux global de pauvreté pour le pays. Dans d'autres régions d'Asie de l'Est, la pauvreté s'est accentuée à la suite de la crise financière de 1997-1998. Par exemple, en Indonésie, elle a été multipliée par deux mais certains signes montrent qu'elle a sensiblement reculé depuis le début de 1999. En République de Corée, la part de la population urbaine vivant dans la pauvreté était passée de 8,6 % à 15,7 % à la fin de 1998. En Thaïlande, la pauvreté n'a pas augmenté aussi rapidement que l'on aurait pu s'y attendre à la suite de la crise financière, et c'est la classe moyenne des villes qui a le plus souffert de la récession de l'économie. Au Viet Nam, le taux d'incidence de la pauvreté est tombé de 58 % en 1993 à

37 % en 1998, principalement du fait de la diversification de l'agriculture et de la croissance économique. Au Cambodge, il est revenu de 39 % en 1993/94 à 36 % en 1997, mais le seuil a été moins marqué dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

7. En Asie du Sud, les données recueillies à l'occasion d'enquêtes auprès des ménages montrent que la consommation moyenne a légèrement augmenté dans les zones rurales, ce qui s'explique par le faible taux de croissance de l'agriculture, et que la pauvreté a diminué plus rapidement dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Au Bangladesh, la croissance régulière de l'économie s'est traduite par une réduction du taux d'incidence de la pauvreté pendant les années 90, qui a été cependant plus rapide dans les zones urbaines que dans les zones rurales où le chômage était plus élevé et l'augmentation des salaires plus lente. Le rythme de réduction de la pauvreté s'est ralenti au Pakistan, et au Sri Lanka les progrès n'ont été que très lents en dépit d'une croissance satisfaisante du PIB.

8. En Amérique latine, les statistiques montrent que tous les pays n'ont pas obtenu les mêmes résultats en matière de réduction de la pauvreté au cours des années 90. Au Brésil, les pauvres ont bénéficié d'une accélération de la croissance et d'une baisse de l'inflation. On a certes enregistré un accroissement de la pauvreté à la suite de la crise de 1997-1999, mais cette tendance est à nouveau inversée depuis la fin de 1999 du fait d'une reprise de la croissance. En Argentine, le pourcentage de la population vivant au niveau ou en deçà du seuil national de pauvreté est passé de 40 % en 1990 à un minimum de 22 % en 1994, avant de remonter progressivement pour atteindre 29,4 % en 1998. Au Nicaragua, si le pourcentage de la population vivant au niveau ou en deçà du seuil de pauvreté a légèrement diminué de 1993 à 1998, revenant de 50 % à 48 %, le nombre de pauvres a, en valeur absolue, augmenté.

9. En Afrique subsaharienne, le Nigéria compte à lui seul près d'un quart des pauvres de la région et, sur la base du seuil national de pauvreté, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême a très fortement augmenté pour atteindre près de 70 millions. La pauvreté a progressé plus rapidement dans les villes que dans les zones rurales en raison d'un exode rural massif. En Éthiopie, les données disponibles suggèrent que le taux de pauvreté en zones rurales a fortement diminué à la suite des réformes mises en oeuvre au début des années 90, à la fin de la guerre civile. Si la libé-

ralisation des prix agricoles s'est traduite par une très forte croissance des revenus en zones rurales, en zones urbaines la pauvreté n'a pas diminué. En outre, il est malheureusement probable que le conflit frontalier a constitué un frein au progrès dans ce domaine. Les données disponibles montrent que le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil national de pauvreté a diminué dans les zones rurales mais a augmenté dans les zones urbaines au Burkina Faso entre 1994 et 1998, au Ghana entre 1988 et 1992 et en Zambie entre 1991 et 1996.

10. En Fédération de Russie, le pourcentage de la population touchée par la pauvreté, représenté par le seuil national de pauvreté, est passé d'environ 11 % pendant la période soviétique à 43 % après 1996, et a probablement encore augmenté à la suite de la crise de 1998. En République de Moldova, la situation s'est fortement détériorée et, en un an à peine, de 1997 à 1998, le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté est passé de 35 à 46 %. Entre 1991 et 1999, le nombre de personnes occupant un emploi rémunéré a diminué de moitié tandis que le salaire moyen tombait à 23 % de ce qu'il était au début de la décennie². Au Kirghizistan, en 1997, environ 80 % des pauvres vivaient en zones rurales.

Les autres dimensions de la pauvreté

11. Dans son *Rapport mondial sur le développement humain, 2001*, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fait état de progrès en ce qui concerne la lutte contre d'autres dimensions de la pauvreté³. Le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation dans le monde en développement a diminué de 40 millions entre 1990-1992 et 1996-1998, et près de 80 % de la population du monde en développement a désormais accès à des sources d'eau propres. En 1997, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire était supérieur à 80 % dans plus de 70 pays, et dans 29 des 46 pays pour lesquels on disposait de données, 80 % des enfants scolarisés terminaient le cycle complet d'études primaires. Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes : en 1997 on comptait 89 filles pour 100 garçons scolarisés dans l'enseignement primaire et 82 filles pour 100 garçons dans l'enseignement secondaire.

12. La mortalité maternelle est actuellement inférieure à 20 pour 100 000 naissances vivantes dans 32 pays. Globalement, au cours de la période 1990-

1999, la mortalité infantile a été réduite de plus de 10 %, revenant de 64 à 56 pour 100 000 naissances vivantes, tandis que le taux de mortalité des moins de 5 ans a été ramené de 93 à 80 pour 1 000 naissances vivantes au cours de la même période. Bien que l'on ne dispose pas véritablement de données sur de longues périodes, il semble que le taux de prévalence du VIH/sida soit en recul dans un petit nombre de pays tels que l'Ouganda et peut-être la Zambie. Alors qu'en 1990 moins de 25 pays avaient adopté des stratégies de développement durable, ils étaient plus de 50 en 1997.

13. En dépit de tous ces signes encourageants, le rapport du PNUD montre que les gouvernements et la communauté internationale doivent encore faire face à d'importants problèmes. Selon les estimations, on comptait 841 millions de personnes sous-alimentées en 1999 dans le monde en développement, et environ 1,1 milliard de personnes n'avaient toujours pas accès à des sources d'eau propres. En ce qui concerne l'éducation, des mesures devront être prises pour accueillir, au cours des 15 prochaines années, les 113 millions d'enfants qui terminent actuellement le cycle d'enseignement primaire et les millions d'autres qui ne sont pas encore en âge d'aller à l'école. En outre, dans 20 pays, les taux de scolarisation des filles sont toujours inférieurs à ceux des garçons. Il reste encore d'importants progrès à réaliser en matière de mortalité maternelle, infantile et des moins de 5 ans : dans 21 pays, le taux officiel de mortalité maternelle est supérieur à 500 pour 100 000 naissances vivantes; en Afrique subsaharienne, le taux de mortalité infantile est supérieur à 100 et celui des moins de 5 ans est supérieur à 170, et les progrès en la matière ont été plus lents que dans d'autres régions. Il faut également prendre d'urgence des mesures pour lutter contre la pandémie de VIH/sida qui touche à l'heure actuelle environ 36 millions de personnes.

II. Atteindre l'objectif fixé en matière de réduction de la pauvreté

14. Il ne sera pas facile d'atteindre l'objectif fixé en matière de pauvreté ainsi que les autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire dans les délais impartis. De nombreux pays devront prendre des mesures concrètes pour accélérer le rythme de leur croissance économique et veiller à ce que celle-ci profite aux pauvres s'ils veulent véritable-

ment espérer pouvoir atteindre l'objectif fixé pour 2015.

Projections du Programme des Nations Unies pour le développement

15. Le PNUD a réalisé des projections afin de déterminer quels sont les pays susceptibles d'atteindre les objectifs fixés en matière de pauvreté et de développement. Les résultats de ces projections, qui concernent des pays non membres de l'OCDE, sont présentés brièvement au tableau 2.

16. En ce qui concerne la réduction de moitié de la proportion de la population mondiale vivant dans la pauvreté extrême d'ici à 2015, deux scénarios économiques ont été examinés : 1) la croissance se poursuit au même rythme et dans les mêmes conditions que pendant les années 90, et 2) la croissance est plus largement diversifiée, c'est-à-dire qu'elle bénéficie plus aux pauvres, au cours de la période.

17. Dans le premier scénario, les projections montrent que seulement 11 pays, dont l'Inde et la Chine, qui représentent à eux deux plus de 40 % de la population mondiale, seraient en mesure d'atteindre l'objectif fixé alors que 70 pays en seraient loin, ou s'en éloigneraient. Le second scénario, c'est-à-dire celui qui repose sur une croissance économique bénéficiant davantage aux pauvres, montre que 29 pays devraient être en mesure de réduire de moitié la proportion de leur population vivant dans la pauvreté extrême d'ici à 2015 et que 50 pays en seraient loin ou verraient leur situation se détériorer.

18. En ce qui concerne les autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les projections réalisées par le PNUD montrent que nombre de pays ne les atteindront probablement pas. Par exemple, pour ce qui est de réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable, seuls 50 pays ont atteint cet objectif ou devraient l'atteindre alors que 83 sont en retard, parfois très sensiblement. Pour ce qui est de réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle, 62 pays devraient atteindre cet objectif et 83 sont en retard. Le principal problème concerne peut-être le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans puisque 83 pays paraissent ne pas pouvoir atteindre l'objectif fixé et que dans 10 pays les taux de mortalité sont même en augmentation (tableau 2). En ce qui concerne le VIH/sida, on ne dispose pas de suffisamment de données pour pouvoir

dégager une tendance précise. Toutefois, le taux de prévalence parmi la population adulte est toujours en augmentation à l'échelle mondiale, et ne recule que dans une poignée de pays. À la fin de 2000, environ 36 millions de personnes, dont 70 % vivant en Afrique subsaharienne, étaient porteurs du VIH ou atteints du sida⁴.

Projections de la Banque mondiale

19. La Banque mondiale a également effectué des projections pour évaluer la capacité des pays à atteindre l'objectif consistant à réduire la pauvreté⁵, en se fondant sur deux hypothèses. Selon le scénario A ou « scénario de référence », qui pose que la croissance économique des pays suit les taux prévus par la Banque mondiale, le monde entier serait en passe de réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour d'ici à 2015, et le nombre total de pauvres devrait diminuer pour tomber à 800 millions environ. Toutefois, ces chiffres ne s'appliqueraient pas à toutes les régions, en particulier l'Afrique qui, même selon ce scénario optimiste, serait loin d'atteindre l'objectif. Selon le scénario B ou « hypothèse faible », qui postule que la croissance économique ne sera pas à la hauteur des taux prévus, le monde dans son ensemble n'atteindrait pas l'objectif d'ici à 2015, et le nombre total de pauvres (Chine non comprise) stagnerait au niveau du milliard enregistré en 1990. Cependant, à la différence du premier cas de figure, l'Asie orientale serait la seule région à pouvoir réaliser l'objectif consistant à réduire la pauvreté.

20. D'après la Banque mondiale, si la croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'ensemble des pays en développement devait, pendant les 15 prochaines années, atteindre la moyenne enregistrée au cours des années 90, on aurait progressé plus lentement sur la voie de la réduction de la pauvreté que le scénario B ne le donnait à penser, et le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour à la fin de la période de prévision aurait à peine diminué depuis 1998. Le nombre de pauvres vivant avec moins de 2 dollars par jour serait même en hausse. Même en retenant le scénario le plus optimiste, 2,3 milliards de personnes continueraient à vivre avec moins de 2 dollars par jour en 2015. Il nous faudra par conséquent vraisemblablement continuer à livrer combat à la pauvreté pendant une bonne partie du XXI^e siècle.

21. Les prévisions concernant l'Afrique sont particulièrement inquiétantes car quel que soit celui des trois

scénarios retenu, le nombre de pauvres augmenterait. Selon la Banque mondiale, les progrès réalisés pour ce qui est des autres agents de la pauvreté, à savoir notamment l'espérance de vie, le taux de scolarisation et la mortalité infantile constitueront un élément déterminant à cet égard. L'absence de progrès dans ces domaines parfaitement concevable si l'épidémie de VIH/sida n'est pas enrayée dans sa marche implacable, pourrait creuser considérablement le fossé qui sépare la région du reste du monde.

Inégalités et pauvreté

22. Il est démontré que les résultats obtenus en matière de lutte contre la pauvreté⁶ sont largement fonction des inégalités de revenus qui, si elles sont importantes, peuvent, en limitant les effets de la croissance, sérieusement entraver la mise en oeuvre efficace des stratégies de réduction de la pauvreté. Selon une étude menée par des chercheurs de l'Overseas Development Institute, pour un taux de croissance économique donné, la pauvreté diminue plus rapidement dans les pays où les inégalités de revenus sont plus faibles⁷. Il ressort de ces projections que bien qu'une croissance plus importante et des politiques favorables aux pauvres offrent davantage de chances de réduire la pauvreté aux pays aussi bien à fortes qu'à faibles inégalités de revenus, les premiers (coefficient de Gini moyen de 0,55) devront enregistrer une croissance deux fois plus rapide que les derniers (coefficient de Gini moyen de 0,34) pour pouvoir atteindre l'objectif consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. On estime que dans les pays à fortes inégalités de revenus, cet objectif ne pourra être atteint que si le revenu par habitant croît de 7,1 % par an (tableau 3).

23. L'étude a également démontré qu'au niveau régional, si tous les pays pouvaient poursuivre une politique « favorable aux pauvres et facilitant une croissance forte », la plupart des régions en développement, à l'exception de l'Afrique subsaharienne, pourraient voir la pauvreté réduite de moitié d'ici à 2015. Pour ce qui est de l'Afrique subsaharienne, cet objectif serait atteint si le revenu par habitant croissait de 2,4 % dans le cadre d'une politique favorable aux pauvres, ou de 6 % dans le cas contraire.

Perspectives de réduction de la pauvreté

24. Les chances de voir tous les pays parvenir à réduire la pauvreté et à atteindre d'ici à 2015 les objectifs de développement fixés lors du Sommet du Millénaire

sont actuellement extrêmement faibles. Quand bien même les pays connaîtraient effectivement une croissance plus rapide et plus généralisée, à peu près 50 pays n'arriveraient probablement pas à réduire le taux de pauvreté de moitié d'ici à 2015. Même si elle parvient à réduire considérablement son nombre de pauvres, qui va en croissant, l'Afrique subsaharienne devra encore faire en sorte que son taux de croissance économique soit supérieur à celui qui a été enregistré au début des années 90.

25. Les hypothèses exposées précédemment démontrent qu'il importe de parvenir à une croissance rapide et de répartir équitablement les bienfaits qui en découlent. Faute de stabilité macroéconomique, de réformes structurelles durables, d'efficacité et de transparence dans l'utilisation des ressources publiques, d'améliorations au niveau des services publics et des infrastructures destinées aux pauvres, et d'initiatives visant à rendre les pauvres moins vulnérables et à leur permettre de se faire entendre davantage dans le choix des politiques de développement, la croissance générale à long terme, qui sous-tend la plus optimiste des hypothèses, restera lettre morte et des millions de personnes demeureront captives de la pauvreté. Pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté, il faudra également accroître les flux d'aide destinés aux pays les plus pauvres. Une croissance économique faible et des inégalités de plus en plus accentuées freineraient considérablement les progrès partout dans le monde, rendraient l'objectif fixé inaccessible à l'ensemble des régions à l'exception de l'Asie orientale, et condamneraient plus de 200 millions de personnes dans le monde entier à la pauvreté. En l'absence de politiques visant expressément à accélérer la faible croissance des années 90, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême stagnerait aux niveaux actuels au cours des 15 prochaines années.

26. Il faut reconnaître et constater que ces projections présentent de sérieuses imperfections, notamment des lacunes dans la base de données imputables au manque de données à jour pour un certain nombre de pays, en particulier ceux d'Afrique; une connaissance imparfaite des tendances en matière d'inégalités; et la disparité entre la comptabilité nationale et l'évaluation privée de la consommation des ménages. Elles ne peuvent donc à l'évidence donner qu'une idée générale de la probabilité pour les pays d'atteindre l'objectif consistant à réduire la pauvreté. Il conviendra de les actualiser régulièrement afin que les changements intervenant au ni-

veau des données et des conditions économiques et sociales soient mis en évidence.

III. Relever le défi que représente la réduction de la pauvreté

27. Il ressort de ce qui précède que, si le développement économique et social ne s'accélère pas de manière notable, de nombreux pays, en particulier les pays en développement et les pays en transition, n'atteindront probablement pas l'objectif consistant à réduire la pauvreté d'ici à 2015. Le présent rapport ne contient pas d'examen détaillé des mesures qu'il convient de prendre aux niveaux national, régional et international pour permettre aux pays d'atteindre cet objectif. On y trouvera donc exposées seulement quelques mesures essentielles touchant le problème de la pauvreté, qui sont énoncées dans les textes adoptés à l'issue du Sommet mondial pour le développement social (A/CONF.166/9) et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale⁸ notamment le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté en 2001 par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/CONF.191/11) et le Plan d'action approuvé par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) à sa dixième session en 2000 (TD/386).

28. Il importe de réaffirmer et de souligner d'emblée que la pauvreté a plusieurs dimensions et que la réduction de la pauvreté ne concerne pas que les revenus ou le pouvoir d'achat. Il convient en particulier que les pays et les partenaires de développement accordent l'attention voulue à des questions intersectorielles aussi essentielles que la condition et le rôle de la femme, l'égalité entre les sexes, le VIH/sida, la mortalité infantile et maternelle, les problèmes rencontrés par les pauvres en milieu urbain et le développement durable. Ce n'est qu'en tenant dûment compte de la pauvreté et des problèmes intersectoriels qui en découlent que l'on pourra obtenir des résultats valables, équitables et durables.

29. Afin d'accomplir de réels progrès sur la voie de la réduction de la pauvreté d'ici à 2015, les pays devront mettre en place des stratégies visant à réorganiser leur économie et, dans bien des cas, à restructurer le secteur public. Il faudra à cet effet que les dirigeants s'attachent en particulier à accélérer aussi bien la crois-

sance économique que le développement social, et à améliorer la répartition des revenus et des richesses.

Accélérer la croissance économique

30. Pour réussir à élever les niveaux de vie et réduire la pauvreté, il faut que les pays connaissent une croissance économique rapide. Les gouvernements devront toutefois pour ce faire appliquer des politiques qui favorisent simultanément la croissance et la stabilité macroéconomique, renforcent la productivité et permettent une réaffectation des ressources à des secteurs ayant davantage fait leurs preuves. La croissance économique seule ne suffit pas à réduire la pauvreté; il faut encore que cette croissance bénéficie aux pauvres. Étant donné que la majorité des pauvres de la planète vivent en milieu rural, nombre de pays devraient s'attacher à mettre en place des stratégies de développement tout particulièrement adaptées à ce milieu. En effet, l'amélioration de l'agriculture ainsi que de la production manufacturière à petite échelle et des services en milieu rural, en nouant des liens déterminants entre les activités agricoles et non agricoles, peut faciliter la réduction de la pauvreté. L'adoption de politiques plus favorables aux entreprises agricoles et non agricoles situées en milieu rural, l'établissement de réseaux de crédit et d'autres mesures du même type incitant les entreprises non agricoles à être des sources de revenus peuvent tous concourir à la création des liens susmentionnés.

31. Le commerce constitue un sujet de préoccupation majeur pour les pays en développement, car, dans bien des cas, le développement des échanges internationaux et l'intégration dans l'économie mondiale peuvent contribuer à accélérer la croissance économique et à réduire la pauvreté. Grâce à ces échanges, les coûts peuvent diminuer et de nouveaux marchés s'ouvrir aux produits des pays en développement. Au cours des 10 dernières années, bien que les obstacles au commerce se soient faits de manière générale de moins en moins nombreux, les pays en développement se sont heurtés aux restrictions imposées par les pays développés en ce qui concerne l'accès aux marchés. Selon la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), les avantages financiers qui pourraient découler (en terme de services sociaux fixes à moyen terme) de la libéralisation du commerce dans son ensemble seraient compris entre 250 et 550 milliards de dollars. Les pays en développement devraient en recevoir de 30 % à 40 % environ, ce qui dépasserait largement les

flux d'aide actuels⁹. Ces derniers auraient également la possibilité d'exporter davantage leurs services et gagneraient beaucoup à accéder plus facilement aux marchés des services des pays à revenu élevé.

Améliorer la répartition des revenus et des richesses

32. Les gouvernements pourraient également envisager des mesures visant à améliorer la répartition des revenus et des richesses, tout accroissement des inégalités de revenus étant susceptible de limiter les bénéfices de la croissance pour les pauvres. Les pays à fortes inégalités de revenus, qui ont de bien piètres chances de pouvoir atteindre d'ici à 2015 les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté, pourraient espérer progresser rapidement sur cette voie en réduisant les inégalités. Pour modifier la répartition des biens et des revenus, les gouvernements pourraient notamment envisager de rendre les biens, en particulier la terre, accessibles car ce sont ces biens qui définissent les flux de revenus dont disposent les pauvres; d'améliorer la productivité des pauvres, en particulier en améliorant l'éducation de base qui leur est dispensée, leur santé et leurs qualifications afin qu'ils puissent mieux saisir les occasions qui s'offrent à eux de gagner leur vie en exerçant des activités rurales non agricoles ou urbaines; et d'établir les diverses conséquences que les modifications en matière d'impôts et de redevances, la privatisation, la libéralisation du commerce et la suppression des subventions publiques et du contrôle des prix peuvent avoir sur les pauvres. Les politiques visant à améliorer la répartition des revenus ne sont toutefois pas bien comprises et il importe d'examiner plus avant l'effet qu'elles pourraient produire.

Accélérer le développement social

33. L'accélération de la croissance économique et une répartition plus juste des revenus et des richesses amélioreront, certes, les indicateurs sociaux, mais il demeure nécessaire de prendre des initiatives susceptibles d'avoir d'importantes répercussions sur la santé et l'éducation. Y figurent au premier rang la scolarisation des femmes, l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement, la vaccination des enfants et les filets de sécurité destinés à protéger les plus vulnérables. Il importe également de s'occuper des structures et institutions sociales qui interviennent dans le développement.

34. Les inégalités entre les sexes freinent la croissance et font obstacle à la réduction de la pauvreté. Il est vraisemblable que l'augmentation du nombre de filles scolarisées et la hausse du taux d'alphabétisation des femmes entraîneront une réduction de la pauvreté et à long terme, une baisse des taux de fécondité ainsi qu'un accroissement du taux de survie des enfants. Ces éléments contribuent à augmenter la productivité et le taux de croissance par habitant. Les femmes, qui manquent de moyens techniques et de temps et ont plus de difficultés que les hommes à obtenir des crédits et à avoir accès aux marchés, ne peuvent pleinement bénéficier des nouvelles incitations offertes aux petits producteurs.

35. L'épidémie de sida, dont le caractère urgent a été souligné par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire, en juin 2001, constitue une grave menace pour le développement économique et social car elle accentue et amplifie la pauvreté. Les foyers pauvres se ressentent plus profondément que les autres du décès d'un membre dans la force de l'âge causé par le sida, car il leur est difficile, avec leurs ressources modestes, de payer les frais médicaux et de combler la perte de revenus et de services habituellement fournis par un adulte d'âge actif. Le sida devrait également accentuer la pauvreté car il augmente le nombre d'enfants orphelins d'un de leurs parents ou des deux. Privés d'éducation et d'une alimentation adéquate, ces derniers pourront difficilement échapper à la pauvreté. La tâche des pays qui s'efforcent d'atteindre les objectifs convenus touchant la mortalité des nourrissons et des enfants se trouve également compliquée à cause du grand nombre d'enfants contaminés à la naissance par le sida¹⁰.

36. La pauvreté en milieu urbain est également un grave problème. En effet, à l'échelle de la planète, un habitant des villes sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté alors même que la population urbaine connaît un accroissement sans précédent, en particulier dans les pays en développement. Pour de nombreuses villes confrontées à une croissance démographique rapide, à des problèmes d'environnement et à une croissance économique timide, il n'a pas été possible de créer suffisamment d'emplois, de fournir des logements adéquats et de satisfaire aux besoins essentiels des citoyens. Il importe de s'employer activement à améliorer sensiblement l'existence d'au moins 100 millions d'occupants de bidonvilles d'ici à 2020.

IV. Ressources financières consacrées à l'élimination de la pauvreté

37. Le présent chapitre devrait être lu en parallèle avec le rapport présenté par le Secrétaire général au Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (A/AC.257/12). La Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey, Nuevo León (Mexique), du 18 au 22 mars 2002, sera l'occasion de convenir d'une stratégie permettant une meilleure mobilisation des ressources et les recommandations qui y seront faites contribueront pour beaucoup au financement efficace des initiatives visant à atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté.

Mobiliser des ressources pour le développement

38. Il est convenu que les ressources destinées au développement sont principalement d'origine nationale et que c'est avant tout aux pays qu'il incombe d'assurer la croissance et un développement équitable. Il leur faut notamment créer les conditions qui leur permettront de disposer des ressources financières nécessaires aux investissements.

Flux de capitaux privés

39. Bien que ce soit en grande partie l'épargne nationale qui permette à un pays de faire des investissements, les capitaux étrangers constituent un complément important. Les pays en développement peuvent prendre diverses mesures pour accroître leur part de l'investissement étranger direct, notamment améliorer les normes de comptabilité et d'audit, la façon dont les entreprises sont dirigées, les infrastructures et l'efficacité des services fournis. Les pays industrialisés doivent supprimer les contraintes artificielles qu'ils font peser sur les marchés émergents et s'abstenir de limiter de façon drastique l'accès au crédit. Même si les capitaux privés ne suffisent pas à réduire la pauvreté, ils peuvent néanmoins servir à favoriser la croissance, pour peu qu'ils soient fournis de manière à réduire la vulnérabilité aux crises.

40. Les flux de capitaux privés ont considérablement augmenté au cours des 10 dernières années et dépassent à présent le montant total de l'aide publique au développement (APD) apportée aux pays en développement. Toutefois, seuls quelques-uns de ces pays attirent

des investissements importants. Les autres devront utiliser les ressources dont ils disposent pour créer des conditions plus propices à l'investissement et attirer de nouveaux capitaux. Il faut se résoudre au fait que les capitaux privés sont surtout fournis aux pays qui présentent d'excellentes conditions pour l'investissement. Au cours de la période 1993–1998, 20 pays ont bénéficié de plus de 70 % de l'ensemble des flux d'investissements étrangers directs destinés aux pays en développement et en transition. La plupart des pays en développement n'ont pas reçu beaucoup de ressources privées étrangères; en 1999, seuls 0,5 % des investissements étrangers directs ont été accordés au groupe des pays les moins avancés.

Aide publique au développement (APD)

41. Les ressources que les pays les moins avancés et autres pays à faible revenu reçoivent de l'extérieur sont en grande partie d'origine publique et pour nombre d'entre eux, l'APD demeure la principale, et pratiquement la seule, source extérieure de financement des investissements. Bien que les capitaux privés soient amenés à jouer un rôle de plus en plus important, c'est encore l'APD qui permet d'aider le grand nombre de pays où une partie importante de la population est pauvre.

42. Tout au long des années 90, la part consacrée à l'APD dans le produit national brut (PNB) des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a baissé. Après la crise financière de 1997, elle a légèrement augmenté pour atteindre 0,24 % en 1999. Bien que la majorité des pays membres du CAD aient accru leur aide en 2000, l'APD dans l'ensemble diminué de 6 % en valeur nominale, ou de 1,6 % en valeur réelle, et n'a de nouveau constitué, comme en 1997, que 0,22 % du PNB. La grande partie de l'aide fournie par les pays riches n'étant pas affectée aux pays les plus pauvres de la planète, plusieurs membres du CAD ont décidé de consacrer 0,15 % de leur PNB aux pays les moins avancés (PMA). Toutefois, tout au long des années 90, le montant de l'aide versée aux PMA n'a pas été à la hauteur de cet objectif.

43. Jusqu'à présent, seul un petit nombre de pays donateurs sont parvenus, comme ils s'étaient engagés à le faire, à affecter 0,7 % de leur PNB à l'ensemble de l'aide publique au développement. Il est de la plus haute importance que les pays développés qui ne l'ont pas encore fait redoublent d'efforts pour atteindre le chiffre convenu de 0,7 % dans les meilleurs délais et,

dans la mesure du possible, de consacrer de 0,15 % à 0,20 % de leur PNB aux pays les moins avancés.

44. Il importe également de faire en sorte que l'APD puisse servir plus efficacement à la réduction de la pauvreté et à cet effet, améliorer les conditions préalables qui existent sur les plans politique et institutionnel dans les pays bénéficiaires et agir sur le niveau et la nature des coûts de transaction dans le système de fourniture de l'aide. L'APD dépend des mêmes facteurs que ceux qui conditionnent la mobilisation des ressources nationales. Il convient, par conséquent, si l'on veut employer efficacement les ressources, d'élaborer une politique intérieure rationnelle qui fixe les conditions régissant la fourniture de l'aide apportée par les donateurs. Il est de la plus haute importance de s'assurer que l'APD est surtout consacrée à la réduction de la pauvreté.

45. Les donateurs et les organismes internationaux doivent appuyer les pays qui se montrent résolus à atteindre les objectifs fixés pour le XXI^e siècle. Il faut que les organisations internationales collaborent avec les pays en développement afin de renforcer leurs capacités de contrôler les progrès réalisés. Il convient à cette fin de veiller à ce que les principaux pays disposent de l'infrastructure statistique requise pour pouvoir entreprendre périodiquement des enquêtes et en analyser les données, ainsi que des compétences voulues pour mener des études participatives et permettre aux pauvres de s'exprimer.

Allègement de la dette

46. Le fardeau de la dette entrave les efforts déployés par de nombreux pays en développement et en transition pour réduire la pauvreté et atteindre d'autres objectifs en matière de développement. Bien que l'allègement de la dette ne soit qu'un instrument d'aide financière parmi d'autres, il importe de reconnaître que, dans certains cas, le fardeau de la dette représente un obstacle insurmontable au développement et constitue un problème devant être réglé le plus rapidement possible. À cet égard, il est de la plus haute importance de pleinement mettre en oeuvre l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et ce, dans les meilleurs délais. Les donateurs doivent fournir les ressources voulues tout en s'assurant que les autres flux d'APD n'en sont pas pour autant diminués. Il faudra continuer d'apporter une aide importante aux pays qui ont atteint un niveau d'endettement tolérable au titre de l'Initiative afin qu'ils puissent parvenir au niveau de

développement économique et social fixé, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté.

47. En juin 2001, 23 pays avaient atteint le point de décision et deux autres le point d'achèvement dans le cadre élargi de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et ils bénéficient désormais d'un allègement du service de la dette, qui s'élèvera à terme à 34 milliards de dollars des États-Unis au total, ou voient la valeur actualisée nette (VAN) de l'encours de leur dette réduite de 20 milliards de dollars. Cela correspond à environ 70 % de l'allègement total prévu au titre de l'Initiative.

48. Les créanciers bilatéraux et multilatéraux devraient s'employer à annuler promptement le fardeau de la dette, en prenant expressément des mesures pour que les pays les plus pauvres bénéficient d'un allègement important et immédiat. Les pays à faible revenu dont l'économie est fragile pourraient se trouver, dans certaines circonstances (par exemple, en cas de catastrophes naturelles ou économiques, de baisse importante du prix des biens d'exportation ou de modification brutale des termes de l'échange), dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations au titre du service de la dette, quelles que soient les compétences avec lesquelles leur économie est gérée. Dans de tels cas, il conviendrait d'envisager des mesures visant expressément à alléger le service de la dette, voire à annuler la dette.

V. Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté

49. La proposition tendant à lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté a été formulée pour la première fois lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. À cette occasion, l'Assemblée a invité « le Conseil économique et social à regrouper les initiatives en cours et les mesures énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, et à la faveur de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), ainsi que les recommandations figurant dans le document issu de la vingt-quatrième session extraordinaire en vue de lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté¹¹ ». Il convient de noter à cet égard que le Groupe de haut niveau sur le financement du développement a recommandé le lancement d'une campagne à l'appui des objectifs internationaux en

matière de développement, susceptible de jouer le rôle d'un catalyseur efficace pour la mobilisation d'un appui politique en faveur de l'aide au développement. Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire général a également proposé le lancement d'une campagne pratique et orientée vers l'action afin de réaliser les objectifs de développement fixés lors du Sommet du Millénaire¹².

50. La recommandation formulée par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session extraordinaire concernant le lancement d'une campagne mondiale visant à éliminer la pauvreté couvre un champ très large et préconise deux mesures principales : premièrement, « regrouper » les initiatives et les activités de la communauté internationale en matière de lutte contre la pauvreté; ensuite, lancer une grande campagne de sensibilisation. En ce qui concerne la première mesure, le système des Nations Unies peut ouvrir la voie en renforçant la coordination et la cohérence de ses propres activités. Pour ce qui est de la deuxième mesure, il peut jouer un rôle d'appui et de catalyseur aux niveaux mondial, régional et national.

51. La campagne mondiale permettra d'orienter utilement et de coordonner les efforts qui sont déployés à tous les niveaux en vue d'atteindre l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire ainsi que l'objectif consistant à éliminer à plus ou moins long terme la pauvreté dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Cependant, pour que la campagne porte ses fruits, il importe de formuler des orientations claires afin de canaliser les initiatives prises par les États Membres, la communauté internationale et les organismes des Nations Unies. La capacité qu'a l'Organisation de coordonner ces initiatives et de jouer efficacement son rôle de facilitateur et de mobilisateur devra être soutenue par les gouvernements et la communauté des donateurs qui se devra d'accroître le montant des ressources qu'elle fournit.

52. À sa session de fond de 2001, le Conseil économique et social a examiné la note du Secrétariat consacrée à la campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté (E/2001/84). Il a décidé de maintenir cette question à l'examen dans le cadre de ses travaux sur le suivi coordonné des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU et a invité le Secrétaire général à lui faire rapport sur la question en 2002.

VI. Vues concernant la proposition visant à créer un fonds mondial de solidarité

53. Dans sa résolution 55/210, l'Assemblée générale a accueilli favorablement la proposition visant à créer un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté et prié le Secrétaire général d'engager les consultations nécessaires avec les États Membres et autres parties intéressées sur la question, en tenant compte du caractère volontaire des contributions, et de lui faire rapport à sa cinquante-sixième session.

54. Conformément à cette requête, le Secrétaire général a sollicité les vues des États Membres dans une note verbale datée du 16 février 2001. Divers organismes des Nations Unies ont également été consultés et les principales organisations non gouvernementales s'intéressant aux activités de la Commission du développement social invitées à présenter leurs vues sur cette question. Au 16 juillet 2001, le Secrétaire général avait reçu les réponses de 38 États Membres, de 2 groupes régionaux, de 1 État doté du statut d'observateur permanent, de 1 mission ayant statut d'observateur permanent, de 3 commissions régionales et de 11 organismes des Nations Unies, de 2 organisations intergouvernementales et de 1 organisation non gouvernementale¹³.

55. Dans un grand nombre des réponses qu'ils ont envoyées, les États Membres ont appuyé la proposition visant à créer un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté. Ils ont souligné que la création d'un tel fonds permettrait de donner suite aux engagements pris par la communauté internationale en vue d'éliminer la pauvreté et, en particulier, de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim. Ils ont également souligné que ce fonds constituerait un nouvel instrument susceptible de compléter le rôle que jouent d'autres mécanismes internationaux existants dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et qu'il pourrait avoir un impact dans les pays les plus pauvres et en particulier dans les régions qui ne bénéficient pas de programmes de développement. Ils ont fait observer que ce fonds pourrait également être utilisé en vue de faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010. Le fonds devrait avant tout viser à offrir à la communauté internationale un moyen de contribuer

à l'élimination de la pauvreté et à la mise en valeur des ressources humaines dans les régions les plus pauvres du monde, et en particulier dans les pays les moins avancés.

56. Ce fonds permettrait de mettre en place, sous les auspices de l'ONU, un mécanisme souple et peu onéreux, capable de remplir ses fonctions de manière efficace et transparente. Il devrait être financé au moyen de donations et de contributions volontaires provenant des États Membres, des organisations internationales, des institutions et fondations intéressées, ainsi que de particuliers. Un appel aux contributions volontaires pourrait être lancé. S'il était créé, ce fonds permettrait d'accroître le montant des ressources fournies au titre de l'aide publique au développement. Il faudrait alors dûment tenir compte de tous les aspects de la résolution 55/210.

57. Il a en outre été indiqué dans les réponses qui ont été reçues que la proposition visant à créer un fonds mondial de solidarité avait reçu un accueil favorable lors de différentes réunions régionales et internationales, y compris lors du Sommet du Sud qui a réuni les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77, de la trente-sixième session de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement et des soixante et onzième et soixante-treizième sessions du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, de la cent treizième session du Conseil de la Ligue des États arabes et de la vingt-septième session du Conseil des ministres de l'Organisation de la Conférence islamique.

58. De l'avis de certains États Membres, il conviendra, compte tenu de la situation financière critique des fonds et programmes des Nations Unies, d'examiner soigneusement un certain nombre de questions importantes avant qu'une décision concernant la création d'un fonds mondial de solidarité puisse être prise. Dans certaines des réponses envoyées par les États Membres, il est indiqué que ce fonds financé au moyen de contributions volontaires ne saurait empiéter sur les initiatives et activités menées jusqu'à présent dans ce domaine et détourner les maigres ressources qui sont consacrées aux fonds et programmes des Nations Unies, et en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement. Il faudra procéder à une évaluation minutieuse des possibilités qui s'offrent d'attirer d'autres sources de financement originales venant principalement des organisations non gouvernementales. Il conviendra en outre d'étudier les liens possibles entre le fonds proposé et les structures exist-

tantes des fonds et programmes des Nations Unies afin d'éviter les doubles emplois. Les réponses qui ont été reçues ont mis en relief le rôle qui incombe aux fonds et programmes des Nations Unies, et en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement, pour ce qui est d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté, ainsi que la nécessité d'assurer leur financement de manière prévisible et soutenue, compte tenu du fait que les ressources de base sont la clef de voûte des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Un pays a signalé que les objectifs assignés à ce fonds pourraient être atteints par le biais d'instruments de coopération bilatéraux et multilatéraux existant déjà, y compris des fonds et programmes des Nations Unies. Il s'est déclaré disposé à appuyer et à financer les mécanismes actuels de lutte contre la pauvreté qui se sont révélés efficaces plutôt qu'à investir dans une nouvelle initiative qui risquerait de se solder par des coûts supplémentaires et réduirait de ce fait le montant des ressources consacrées aux fonds et programmes existants. Un autre pays s'est déclaré préoccupé par la prolifération de fonds ayant des fonctions analogues. Un autre pays encore a fait valoir qu'il entendait promouvoir activement le renforcement du rôle du secteur privé et des particuliers, plutôt que celui du secteur public, pour financer cette initiative.

59. Dans les réponses qu'ils ont envoyées, les organismes des Nations Unies ont approuvé, en principe, la proposition visant à créer un fonds pour l'élimination de la pauvreté et ont souligné qu'il importait d'éviter que les activités menées par les divers fonds et programmes des Nations Unies ne se recourent. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a fait valoir qu'il faudrait envisager sérieusement de définir des critères et d'assigner des objectifs au fonds et éviter que les activités menées par les divers fonds et programmes des Nations Unies ne fassent double emploi. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a fait observer que si cette proposition se concrétisait, elle pourrait éventuellement offrir une source de financement pour les activités de lutte contre la pauvreté qu'il est prévu de mettre en oeuvre dans la région de l'Asie et du Pacifique au cours de l'exercice biennal et au-delà. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a souligné qu'à une époque où les pauvres risquaient d'être encore davantage marginalisés, cette initiative permettrait au système des Nations Unies de renforcer le rôle qu'il joue pour améliorer la condition des grou-

pes de population vulnérables. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait remarquer qu'il conviendrait de soigneusement examiner si la création d'un tel fonds était réalisable et comparer les avantages qu'il présentait avec d'autres propositions qui étaient actuellement faites en vue de mobiliser des ressources afin de financer les activités entreprises pour donner suite à la Déclaration du Millénaire. On pourrait envisager de soumettre cette proposition à l'examen du Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, qui a pour tâche de recenser de nouvelles sources de financement et qui pourrait contribuer à la réalisation des objectifs en matière de développement fixés lors des grandes conférences des années 90 et repris dans la Déclaration du Millénaire. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a fait valoir qu'il convenait de se demander si un tel fonds permettrait d'accroître, plutôt que de redistribuer, le montant des ressources disponibles. Elle s'est également demandée si le fonctionnement dudit fonds nécessiterait la mise en place d'un dispositif qui ferait double emploi avec les mécanismes de financement existants, tant pour ce qui est de l'appel à l'appui des donateurs que des fonds versés au titre des projets et programmes.

60. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estime qu'un fonds mondial de solidarité pourrait aider à résoudre en partie le problème posé par le manque de ressources. Un tel fonds devrait venir en sus des niveaux actuels de ressources consacrées au développement et compléter, et non remplacer, les fonds existants et autres arrangements spéciaux. Cela amène à se demander comment il conviendra de définir l'objectif assigné au fonds et de le distinguer d'autres initiatives analogues. Un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté risque d'être d'une portée trop générale pour pouvoir attirer des niveaux importants de ressources. Compte tenu du fait que l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître la relation de synergie qui existe entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement et la nécessité de parvenir à un développement durable tout en luttant contre la pauvreté, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) approuve la proposition visant à créer un fonds mondial de solidarité doté d'un financement adéquat. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fait valoir que la création d'un tel fonds s'inscrivait dans le cadre de la Déclara-

tion publiée à l'issue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de l'Engagement 7 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010, où il est souligné qu'il importe de mobiliser sans plus tarder les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement. Le FNUAP a également indiqué que les contributions volontaires et les engagements souscrits au titre de ce fonds devraient être versés en sus des contributions faites aux fonds et programmes des Nations Unies et que le fonds devrait être utilisé pour aider à enrayer la tendance à la baisse enregistrée pour ce qui est de l'aide publique au développement. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a estimé que la création d'un tel fonds serait d'un apport précieux pour appuyer les efforts qui sont déployés en vue d'éliminer la pauvreté et promouvoir le développement dans les régions les plus défavorisées du monde.

61. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a insisté sur la nécessité de veiller à ce que le fonds envisagé permette de dégager des ressources additionnelles et d'assurer que les fonds mobilisés ne sont pas détournés d'autres activités de développement. Il a indiqué qu'il importait de disposer de mécanismes adaptés en matière de versements et de suivi à moindres frais. Une kyrielle de fonds constitués à des fins spéciales pourrait aller à l'encontre du principe de multilatéralisme à une période marquée par le déclin des niveaux d'APD, dans la mesure où un apport important de contributions volontaires au titre de fonds constitués à des fins spéciales risquerait de se solder par une diminution du montant des ressources disponibles pour les fonds et programmes des Nations Unies et se traduirait à son tour par une réduction de l'aide allouée aux pays en fonction de leurs besoins. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains [CNUEH (Habitat)] a proposé que les questions liées à la pauvreté en milieu urbain et les stratégies de développement des établissements humains axées sur la lutte contre la pauvreté soient prises en compte dans le cadre des activités envisagées pour le fonds. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a souligné qu'il importait d'analyser les résultats obtenus grâce aux fonds existants dans ce domaine et de concevoir, sur la base de cette étude, un mécanisme opérationnel permettant de mettre en place un fonds de solidarité. Il conviendra d'élaborer une stratégie bien définie de mobilisation

des ressources au titre de ce fonds. En outre, les activités menées dans le cadre du fonds devront être axées sur un nombre limité de priorités et de pays. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fait observer que la création d'un tel fonds viendrait ajouter un autre niveau de financement, devant faire l'objet d'un contrôle et susceptible par conséquent d'aller à l'encontre du but recherché.

62. L'organisation non gouvernementale baptisée Coopération internationale pour le développement et la solidarité a appuyé la proposition visant à créer un fonds mondial de solidarité et indiqué qu'il fallait lancer d'urgence une campagne mondiale en faveur de l'aide publique au développement (en vue d'atteindre l'objectif de 0,7% du PNB pour tous les pays donateurs) et mobiliser de nouvelles sources de financement en vue de l'élimination de la pauvreté. Les taxes sur les mouvements de capitaux représentaient une nouvelle source de fonds publics qui pourraient être en partie utilisés pour financer cette initiative.

VII. Recommandations

63. Compte tenu de l'urgence de la tâche qui consiste à réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour d'ici à 2015, le but étant, à terme, d'éliminer la pauvreté, et de la nécessité d'une action concertée de tous les gouvernements et acteurs intéressés pour réaliser ces objectifs, les recommandations ci-après sont présentées à l'Assemblée générale pour examen :

Recommandation 1

En dépit des progrès accomplis par nombre de pays pour mettre en place des stratégies de réduction de la pauvreté, ces dernières n'ont pas été mises en oeuvre au même rythme dans tous les pays. L'Assemblée générale souhaitera peut-être donc engager les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à incorporer dans leur stratégie nationale de développement socioéconomique des buts et objectifs en vue de lutter contre la pauvreté et inviter les gouvernements à veiller à ce que leurs stratégies de réduction de la pauvreté soient véritablement mises en oeuvre.

Recommandation 2

Étant donné que l'on peut craindre, dans les circonstances actuelles, que tous les pays ne soient pas en

mesure de réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté d'ici à 2015, l'Assemblée générale voudra peut-être insister auprès des gouvernements pour qu'ils mettent en oeuvre des stratégies destinées à promouvoir la croissance économique et le développement social favorables aux pauvres, en tenant compte de la nature pluridimensionnelle de la pauvreté. À cet égard, l'Assemblée générale souhaitera peut-être enjoindre la communauté internationale d'appuyer activement les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en oeuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Dans le domaine du commerce, les pays développés devraient être vivement encouragés à améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles et les biens manufacturés exportés par les pays en développement, à éliminer les subventions à l'exportation et à réduire l'aide destinée à leurs producteurs agricoles, et à supprimer les obstacles restant aux échanges de produits manufacturés.

Recommandation 3

Compte tenu des ressources financières additionnelles dont ont besoin d'urgence les pays pour atteindre leur objectif d'élimination de la pauvreté et les autres objectifs de développement envisagés pour le millénaire, l'Assemblée générale voudra peut-être engager les gouvernements à continuer de mettre en oeuvre des mesures destinées à mobiliser davantage de ressources nationales et à promouvoir l'investissement étranger direct et d'autres flux de capitaux privés en vue de les mettre utilement à profit. Elle souhaitera peut-être prier les gouvernements de prendre des dispositions en vue de mettre en place un mécanisme transparent, stable et prévisible destiné à encourager l'investissement privé et des infrastructures institutionnelles permettant la mise en oeuvre efficace de ce mécanisme.

Recommandation 4

Même s'il est bien connu que la plus grosse partie des ressources consacrées par les pays aux investissements est toujours d'origine nationale, l'aide publique au développement et d'autres formes d'aide officielle venant compléter l'effort national ainsi que les flux de capitaux privés étrangers peuvent jouer un rôle décisif pour aider les pays en développement et en transition à atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté. L'Assemblée générale voudra peut-être inviter les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à prendre l'engagement d'atteindre les objectifs consistant à

consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement dans des délais fixés et à réserver de 0,15 à 0,20 % du PNB aux pays les moins avancés dès que possible. À cet égard, les pays en développement, les donateurs et les partenaires de développement devraient également s'efforcer d'améliorer l'efficacité de l'aide publique au développement.

Recommandation 5

Si l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés a enregistré des progrès réguliers, le surendettement extérieur des pays pauvres continue néanmoins de faire obstacle à leurs efforts de développement et d'entraver la croissance économique, en particulier pour ce qui est de leur capacité à atteindre l'objectif fixé en matière de réduction de la pauvreté d'ici à 2015. L'Assemblée générale souhaitera peut-être donc engager les créanciers multilatéraux et bilatéraux à prendre les mesures voulues pour procéder à une remise de la dette de ces pays au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, de manière plus rapide et dans des proportions plus importantes, notamment en leur fournissant les nouvelles sources de financement dont ils auront besoin pour satisfaire aux exigences financières futures de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés.

Recommandation 6

Une campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté peut jouer un rôle majeur en matière de sensibilisation et de coordination en donnant une orientation aux efforts qui sont déployés en vue de lutter contre la pauvreté. L'Assemblée générale voudra peut-être inviter les États Membres et la communauté internationale à apporter un appui et à participer activement à la campagne en vue d'assurer que tous les pays atteignent l'objectif fixé dans le cadre de la lutte pour l'élimination de la pauvreté. L'Assemblée générale voudra peut-être également donner de nouvelles directives aux organismes des Nations Unies en vue d'orienter les activités qu'ils entreprendront aux niveaux mondial, régional et national pour contribuer à la campagne mondiale, en tenant compte de la Déclaration du Millénaire et de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006). En outre, l'Assemblée générale souhaitera peut-être inviter la communauté des donateurs à appuyer la campagne et à dégager davantage de ressources à l'intention du système des Nations Unies afin qu'il soit

mieux à même de soutenir et de coordonner ces initiatives, et qu'il puisse jouer efficacement son rôle de facilitateur et de mobilisateur.

Recommandation 7

Compte tenu de la réaction largement positive de nombreux gouvernements et acteurs intéressés, l'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager la création d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté, en tenant compte du caractère volontaire des contributions versées par les États Membres, les organisations internationales, le secteur privé, les institutions, fondations et particuliers intéressés, et en prenant en considération les préoccupations de certains États Membres et parties prenantes.

Notes

¹ D'autres données ont été tirées de la base de données de la Banque mondiale pour la surveillance de la pauvreté.

² Per Ronnås et Nina Orlova, 2000. *Moldova's Transition to Destitution*, Stockholm Swedish International Development Cooperation Agency, Sida Studies No. 1, p. 73 et 74.

³ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain, 2001*, p. 22.

⁴ Ibid., p. 13.

⁵ Banque mondiale, *Global Economic Prospects and the Developing Countries 2001* Washington, 2000, p. 39 à 43.

⁶ Voir par exemple, Hulya Dagdeviren, Rolph van der Hoeven et John Weeks, « Redistribution matters: growth for poverty reduction », *Employment Paper 2001/10*, Genève, Bureau international du Travail.

⁷ Lucia Hammer, John Healed et Felix Naschold, 2000. « Will growth halve global poverty by 2015? », *Overseas Development Institute, poverty briefing*.

⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session extraordinaire, Supplément No 3 (A/S-24/8/Rev.1)*, chap. III.

⁹ « Market access for developing countries' exports », document commun FMI/ Banque mondiale, 27 avril 2001, par. 72. (<<http://www.worldbank.org/economics/marketaccess.pdf>>), par. 72.

¹⁰ Banque mondiale, *Confronting AIDS* (New York, Oxford University Press, 1999).

¹¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session extraordinaire, Supplément No 3 (A/S-24/8/Rev.1)*, chap. III, annexe, sect. III, engagement 10, par. 155.

¹² Voir A/AC.257/12, par. 90 et 91, et E/2001/45, par. 11 c).

¹³ États Membres : Angola, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Chypre, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Guyana, Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Iraq, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Liban, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Nicaragua, Norvège, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Sénégal, Suède (au nom de l'Union européenne et des États associés de Chypre et de Malte ainsi que des pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège), Tunisie, Turquie, Yémen.

État doté du statut d'observateur permanent : Saint-Siège.

Mission permanente d'observation : Organisation de la Conférence islamique.

Commissions régionales : Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Organismes des Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Organisation internationale du Travail, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Université des Nations Unies, Programme alimentaire mondial.

Organisations intergouvernementales : Ligue des États arabes, Organisation de l'unité africaine.

Organisation non gouvernementale : Organisation internationale pour le développement et la solidarité.

Annexe I

Tableaux

Tableau 1

Population vivant avec moins d'un dollar par jour et indice numérique de pauvreté dans les pays en développement et les pays en transition pour certaines années, 1987-1998

Région	Nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour (en millions) ^a		
	1987	1990	1998
Asie de l'Est et Pacifique	417,5	452,4	267,1
(à l'exclusion de la Chine)	(114,1)	(92,0)	(53,7)
Europe orientale et Asie centrale	1,1	7,1	17,6
Amérique latine et Caraïbes	63,7	73,8	60,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	9,3	5,7	6,0
Asie du Sud	474,4	495,1	521,8
Afrique subsaharienne	217,2	242,3	301,6
Total	1 181,2	1 271,6	1 174,6
Total, à l'exclusion de la Chine	879,8	915,9	961,4

Région	Indice numérique de pauvreté (en pourcentage) ^b		
	1987	1990	1998 ^c
Asie de l'Est et Pacifique	26,6	27,6	14,7
(à l'exclusion de la Chine)	(23,9)	(18,5)	(9,4)
Europe orientale et Asie centrale	0,2	1,6	3,7
Amérique latine et Caraïbes	15,3	16,8	12,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4,3	2,4	2,1
Asie du Sud	44,9	44,0	40,0
Afrique subsaharienne	46,6	47,7	48,1
Total	28,3	29,0	23,4
Total, à l'exclusion de la Chine	28,5	28,1	25,6

Source : Banque mondiale, Perspectives économiques et pays en développement 2001 (Washington, 2000), tableau 1.8.

^a Montant exprimé en termes de parité du pouvoir d'achat en 1993. Les chiffres sont calculés à partir des données obtenues pour les pays de la région considérée dans lesquels au moins une enquête a été réalisée au cours de la période 1995-1998.

^b L'indice numérique de pauvreté correspond au pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Tableau 2

**Objectifs du Sommet du Millénaire en ce qui concerne le développement et la lutte contre la pauvreté :
synthèse des progrès accomplis**

Objectif (pour 2015)	Objectif atteint ^a	Bonne progression ^b	Retard ^c	Retard important ^d	Recul ^e	Nombre de pays accusant un retard important ou un recul		
						Total	Pays les moins avancés	Afrique subsaharienne
Pauvreté monétaire extrême								
Réduire de moitié la proportion de la population mondiale vivant dans la pauvreté extrême								
Poursuite de politiques actuelles	–	11	4	39	31	70	14	17
Croissance en faveur des pauvres	–	29	6	19	31	50	9	13
Lutte contre la faim								
Diviser par deux la proportion de personnes souffrant de la faim								
	6	37	3	23	17	40	16	21
Égalité des sexes								
Éliminer les disparités dans l'enseignement primaire								
	15	57	2	13	1	14	9	9
Éliminer les disparités dans l'enseignement secondaire								
	39	25	3	16	2	18	10	12
Mortalité infantile								
Réduire des deux tiers la mortalité infantile ^f								
	63	–	14	73	9	82	27	35
Réduire des deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans								
	66	–	17	66	10	76	26	34
Mortalité maternelle								
Réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle								
	13	49	46	37	–	37	27	31
Commodités de base								
Réduire de moitié la proportion de personnes privées d'accès à l'eau potable								
	18	32	42	41	–	41	27	26
Éducation universelle								
Scolariser tous les enfants dans le primaire								
	5	27	4	13	9	22	9	10
Permettre à tous les enfants d'achever un cycle complet d'études primaires								
	8	32	28	15	–	15	11	11

Source : PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2001* (Bruxelles, De Boeck et Larcier).

Note : La présente analyse exclut les pays membres de l'OCDE à revenus élevés. Voir PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2001*, note technique 3 pour des explications concernant l'évaluation des progrès et des informations sur les sources des données utilisées.

^a Objectif atteint : le pays a réalisé l'objectif.

^b Bonne progression : le pays progresse au rythme nécessaire pour réaliser l'objectif d'ici à 2015 ou s'en écarte de moins de 10 %.

^c Retard : le pays a atteint 70 à 89 % du rythme nécessaire pour réaliser l'objectif d'ici à 2015.

^d Retard important : le pays s'écarte de plus de 30 % du rythme de progression nécessaire.

^e Recul : le pays a reculé d'au moins 5 points de pourcentage entre 1990 et 1999.

^f Objectif du développement international.

Tableau 3
Chiffres estimatifs de la pauvreté pour 2015 pour les pays à fortes ou à faibles inégalités de revenus

	<i>Incidence de la pauvreté prévue pour 2015 en pourcentage du niveau de 1990</i>		<i>Croissance annuelle par habitant requise pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015</i>	
	<i>Politiques inchangées, croissance stationnaire</i>	<i>Politiques en faveur des pauvres, croissance stationnaire</i>	<i>Conditions favorables aux pauvres</i>	<i>Progression de la croissance</i>
Pays à forte inégalité de revenu	68	49	7,1	3,7
Pays à faible inégalité de revenu	47	33	3,7	1,5

Source : Lucia Hammer, John Healed et Felix Naschold, « Will growth halve global poverty by 2015? », Overseas Development Institute, Poverty Briefing.

Annexe II

Coordination au niveau intergouvernemental et activités du système des Nations Unies à l'appui des efforts nationaux

I. Coordination au niveau intergouvernemental

A. Commission du développement social

1. À sa trente-neuvième session (13-23 février 2001), la Commission du développement social a examiné le thème prioritaire intitulé « Amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation ». Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur cette question (E/CN.5/2001/2), qui examinait les problèmes à résoudre en matière de protection sociale dans un contexte de mondialisation et présentait des recommandations spécifiques à mettre en oeuvre aux niveaux national et international en vue de promouvoir le développement humain et des politiques de protection sociale efficaces dans le cadre des engagements pris dans la Déclaration de Copenhague, le Programme d'action et les Nouvelles initiatives de développement social adoptées à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, y compris de réaliser l'objectif consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population vivant dans un état de pauvreté extrême.

2. La Commission a par ailleurs arrêté un programme de travail pluriannuel pour 2002-2006, qui prévoit l'examen de nouvelles mesures de mise en oeuvre des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et de la session extraordinaire en 2005 et l'examen de la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) en 2006.

3. On a accordé une attention particulière au renforcement accru de la collaboration avec les organismes des Nations Unies dans le cadre du suivi du Sommet mondial et de la session extraordinaire, y compris aux objectifs fixés aux fins de l'élimination de la pauvreté. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a demandé aux dirigeants de tous les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies de présenter des rapports sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Programme d'action de Copenhague, et des Nouvelles initiatives de développement so-

cial adoptées à la session extraordinaire. Une compilation des rapports présentés par les organismes du système des Nations Unies a été distribuée à la session de la Commission en tant que document d'information. Parmi les 18 réponses reçues de divers organismes des Nations Unies, figuraient des rapports du PNUD, de l'OIT, de la FAO, de la Banque mondiale et du FMI sur les différentes mesures de suivi visant à éliminer la pauvreté. Le vaste éventail des activités entreprises par les organismes des Nations Unies a démontré qu'ils étaient fermement résolus à atteindre les objectifs fixés en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté.

B. Conseil économique et social

4. Dans le cadre du débat de haut niveau qu'il a tenu en 2001, le Conseil a examiné le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts consentis par les pays africains pour parvenir au développement durable. Il a également examiné les questions relatives à l'élimination de la pauvreté en Afrique. Parmi les principales activités entreprises figuraient un débat de haut niveau avec les dirigeants des institutions financières et commerciales internationales, des tables rondes ministérielles et des réunions de groupes de personnalités éminentes. Le Conseil a conclu son débat de haut niveau par l'adoption d'une déclaration ministérielle dans laquelle il disait craindre que, si les tendances actuelles se poursuivaient, la majorité des pays africains ne pourrait pas atteindre les objectifs internationaux fixés en matière de développement.

5. Le Conseil a examiné une note du Secrétariat intitulée « Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté » (E/2001/84), qui était essentiellement consacrée aux méthodes et mesures actuellement mises au point au sein du système des Nations Unies en vue de préparer le terrain pour les initiatives que le Conseil souhaiterait peut-être prendre en application des recommandations de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

6. À l'occasion de sa quatrième réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods le Conseil a examiné les deux grands thèmes suivants : le financement du développement, et en particulier

l'élimination de la pauvreté, l'aide publique au développement et la dette; et l'édification d'un système financier international propice au développement : responsabilité des secteurs public et privé dans la prévention des crises financières. Une note du Secrétaire général intitulée « Différents aspects de la coopération internationale en vue du renforcement du financement pour le développement » (E/2001/45) a soulevé un certain nombre de questions importantes et proposé de lancer une « campagne internationale en faveur des objectifs de développement du Millénaire » qui permettrait de contrôler les progrès accomplis par les pays par rapport aux objectifs, d'évaluer les incidences financières et d'identifier les ressources nécessaires. La réunion a contribué à promouvoir une approche cohérente et des efforts conjoints en vue de réaliser les objectifs internationaux fixés en matière de développement, et en particulier l'élimination de la pauvreté.

C. Assemblée générale

7. Dans la Déclaration du Millénaire, qui a été adoptée à l'occasion du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2001, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu était inférieur à 1 dollar par jour. Pour ce faire, les gouvernements ont décidé de créer, aux niveaux national et mondial, un environnement propice au développement et à l'élimination de la pauvreté. Ils ont pris l'engagement d'instaurer un système commercial et financier multilatéral qui obéisse à certaines règles et soit ouvert, équitable, prévisible et non discriminatoire. Ils ont par ailleurs fait part de leurs préoccupations quant aux obstacles que rencontraient les pays en développement lorsqu'ils s'efforçaient de mobiliser les ressources nécessaires pour financer leur développement durable, et ont déclaré être fermement résolus à garantir le succès de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à tenter de résoudre de manière globale et avec efficacité le problème de la dette des pays à revenu faible ou moyen. La Déclaration du Millénaire a également fixé des objectifs de développement soumis à un calendrier en ce qui concerne l'alimentation en eau potable, l'égalité de l'accès des garçons et des filles à tous les niveaux du système d'éducation, la réduction de la mortalité maternelle et de la mortalité des moins de 5 ans; le VIH/sida et l'assainissement des bidonvilles.

II. Activités menées par les organismes des Nations Unies à l'appui des efforts nationaux

A. Comité administratif de coordination

8. À sa première session ordinaire de 2001, le Comité administratif de coordination (CAC) a examiné le rôle du système des Nations Unies dans la suite à donner au Sommet du Millénaire et en particulier dans la réalisation de l'objectif visant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 (ACC/2001/4). Les recommandations particulières suivantes ont par ailleurs été présentées : a) la lutte contre la pauvreté devrait être envisagée de manière plus large afin de prendre en compte les aspects sociaux, éducatifs, nutritionnels, sanitaires et culturels, ainsi que l'importance de l'accès des pauvres à l'autonomie; b) les organisations du système des Nations Unies devraient être invitées à évaluer la contribution apportée par leurs programmes à la réalisation de l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire, à savoir réduire la pauvreté extrême et à communiquer les résultats de leur évaluation à leurs organes directeurs, conformément à leur mandat; c) il faudrait lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté afin de mobiliser l'opinion mondiale et d'engager les dirigeants politiques à réaliser les objectifs fixés par la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne la pauvreté; d) la Banque mondiale et d'autres organismes de financement pourraient être invités à effectuer conjointement un examen annuel du financement consenti à des conditions de faveur pour divers volets du programme de la campagne mondiale; et procéder à un examen approfondi des besoins de financement mondiaux nécessaires pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015; e) la capacité du système à éliminer la pauvreté et à suivre les progrès accomplis en ce sens devrait être renforcée grâce à l'amélioration des données qui pourraient servir de base commune à l'analyse, ainsi qu'à la faveur de contacts plus étroits entre les responsables de l'ensemble du système dont les fonctions sont liées à l'élimination de la pauvreté.

9. S'agissant de l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, il a été noté que le suivi ne devait pas se limiter aux initiatives nationales et internationales mais s'étendre aux différents volets de la Déclaration et contribuer à l'adoption

d'une approche intégrée qui porte aussi bien sur la sécurité politique que sur les dimensions économiques et sociales et mette en évidence les liens entre ces deux éléments.

B. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

10. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, en particulier la Division des politiques sociales et du développement social, continue de coordonner les activités menées au titre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Par ailleurs, la Division a présenté au Conseil économique et social, à sa session de fond, le *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2001*, qui, compte tenu du fossé croissant qui sépare les pays riches des pays pauvres, porte essentiellement sur la question de l'équité. Selon ce rapport, dans les pays à faible revenu, la situation économique est particulièrement mauvaise et dans de nombreux autres pays, d'importants groupes de population ont vu leur niveau de vie baisser sensiblement. De même, il semble qu'un peu partout dans le monde, la couverture des services de base tend à se réduire et leur qualité à se détériorer. L'égalité d'accès à ces services et la nécessité d'en améliorer la qualité sont donc des questions qui revêtent de plus en plus d'importance dans de nombreux pays. Le Rapport examine les résultats des politiques visant à promouvoir l'équité, c'est-à-dire à rendre la société plus juste et plus harmonieuse, ainsi que les difficultés et les obstacles qui s'opposent à l'application desdites politiques et qu'il convient de surmonter. Plusieurs chapitres portent sur les tendances récentes et l'accès aux services de base en tant qu'élément de la qualité de vie et examinent en détail comment ils diffèrent d'un pays à l'autre et, à l'intérieur d'un même pays, d'un groupe social ou d'une classe sociale à l'autre.

11. Le Groupe thématique sur la pauvreté du Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés ont organisé, en mai 2001, un atelier sur la mondialisation et la pauvreté en Afrique en vue d'examiner ce que le système des Nations Unies et le Département, en particulier, devraient faire pour que la stratégie de mondialisation pour tous en Afrique proposée dans la Déclaration du Millénaire soit appliquée. Il a été convenu que les stratégies actuelles des organismes des Nations Unies devraient essentiellement viser à aider les pays pauvres d'Afrique à tirer

profit de la mondialisation grâce à de meilleurs termes de l'échange, une aide publique au développement, des flux de capitaux et des investissements accrus et un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication et aux biens publics mondiaux. L'accent a été mis en particulier sur le fait qu'il faudrait améliorer la confiance des investisseurs dans les pays du continent et, à cette fin, renforcer les initiatives en faveur de l'Afrique et appuyer les récents plans de développement économique du continent africain proposés par certains pays d'Afrique.

12. Constitué à l'initiative du Secrétaire général, le Réseau pour l'emploi des jeunes, qui vise à remédier rapidement au chômage des jeunes, en particulier dans les pays en développement, a été lancé officiellement le 16 juillet 2001. Son secrétariat conjoint ONU/OIT/Banque mondiale, dont le Département des affaires économiques et sociales fait partie, en coordonnera les activités et lui fournira un appui technique et administratif en faisant appel aux ressources du système des Nations Unies dans son ensemble. Chacun des organismes chefs de file élaborera un plan de travail et un calendrier d'application, de suivi et d'évaluation en collaboration avec les partenaires du Réseau, auxquels il sera fait appel sur la base de leur contribution à l'emploi des jeunes dans les domaines couverts par le Groupe thématique sur la pauvreté. Le Réseau pour l'emploi des jeunes a pour objectif de faire connaître les pratiques que les résultats des initiatives destinées à donner un emploi aux jeunes permettent de considérer comme valables ainsi que de formuler un ensemble de recommandations sur la question que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

C. Commissions régionales

13. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a indiqué que bien que la Commission n'ait pas spécifiquement pour fonctions de s'occuper des questions de pauvreté, elle avait, en raison du mandat qui était le sien concernant le développement des entreprises, lancé à l'intention des pays pauvres et des pays touchés par un conflit relevant de sa compétence un programme intitulé : « La création d'entreprises comme moyen d'atténuer la pauvreté ».

14. Conformément au paragraphe 25 de la résolution 55/210 de l'Assemblée générale et compte tenu des objectifs d'élimination de la pauvreté à l'horizon 2015, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le

Pacifique (CESAP) prévoit de mettre en place, en coopération avec le PNUD, un centre de lutte contre la pauvreté qui sera chargé d'analyser et de suivre en permanence la situation en matière de pauvreté dans la région de l'Asie et du Pacifique et aura principalement pour tâche de publier un rapport annuel sur la question. La CESAP prévoit aussi d'étudier attentivement le moyen d'appliquer dans la région, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays sans littoral et insulaires en développement, des pratiques en matière d'atténuation de la pauvreté qui ont été testées avec succès ailleurs.

15. Les activités menées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en vue de faire reculer la pauvreté dans la région ont commencé en 1995 et se sont déroulées en trois phases : évaluation de la pauvreté et détermination de ses caractéristiques et facteurs; détermination des mesures propres à l'éliminer; et détermination des moyens d'y parvenir.

16. Au cours de la première de ces phases, la CESAO a entrepris un certain nombre d'études techniques en vue de définir, d'analyser et d'évaluer la pauvreté, phénomène multidimensionnel résultant de facteurs complexes interdépendants (mauvaise situation économique, sociale et politique, environnement défavorable, etc.). Au niveau national, elle a établi des profils sociaux de la pauvreté à l'intention de plusieurs pays ou parties de la région, dont l'Iraq, la Cisjordanie, la bande de Gaza et le Liban, puis évalué les mesures prises par ses États membres pour faire reculer la pauvreté.

17. En novembre 1997, afin d'aider la Commission à jeter les bases de ses futures stratégies d'élimination de la pauvreté à l'échelle de la région, une réunion consacrée aux moyens d'améliorer les conditions de vie des pays arabes du Mashreq a été organisée au Caire. Les travaux que la Commission mène pendant le présent exercice biennal (2000-2001) sur la base de ces recommandations portent essentiellement sur les mesures d'atténuation de la pauvreté et mettent un accent particulier sur les questions concernant la pauvreté et les jeunes, le rôle des activités génératrices de revenus chez les pauvres et l'amélioration des conditions de vie à l'échelon local grâce à des microcrédits et à un programme régional intégré de formation qui permettent aux communautés de se développer. Un manuel à l'intention des personnes qui s'occupent du développement des communautés a été établi en vue de faci-

ter l'application des programmes et projets des organisations non gouvernementales, des organismes publics et des institutions spécialisées de l'ONU.

18. En octobre 1999, en coordination avec l'UNICEF, la CESAO a organisé un atelier de formation au micro-financement qui portait sur les moyens à utiliser et les meilleures pratiques de prêt à suivre pour fournir un emploi aux Palestiniens réfugiés dans des camps au Liban et pouvoir ainsi améliorer leurs conditions de vie. De même, en 2000, elle a organisé en coopération avec le PNUD et l'UNICEF, en Jordanie, en République arabe syrienne et au Liban, une série d'ateliers de formation de formateurs spécialisés dans le développement des communautés qui avaient pour but d'encourager la participation des communautés rurales, tous groupes sociaux confondus. D'autres ateliers régionaux de ce type seront organisés au cours du présent exercice biennal.

19. La CESAO a par ailleurs publié un certain nombre de documents de recherche sur la pauvreté et lancé un projet intitulé : « Promouvoir l'autosuffisance, en particulier au moyen de l'emploi : la réadaptation en milieu communautaire à Bourj El Burajneh ». Ce projet a pour but de donner aux handicapés de cette localité les moyens de vivre de manière autonome en leur faisant suivre une formation qui leur permette de disposer de moyens de subsistance durables. Il est exécuté en coopération avec le Centre des services sociaux et du développement du Ministère des affaires sociales et une organisation non gouvernementale locale. Il est essentiellement financé par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés et par le Gouvernement suédois.

D. Organismes des Nations Unies

20. Par l'intermédiaire de son Comité de la sécurité alimentaire mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) évalue dans quelle mesure l'objectif tendant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre des personnes sous-alimentées dans le monde qui a été fixé au Sommet mondial de l'alimentation a été atteint. Selon les informations disponibles, les progrès seraient trop lents, le nombre des personnes sous-alimentées ne diminuant que de 8 millions par an, alors qu'il faudrait qu'il diminue de 20 millions par an. Compte tenu des liens entre insécurité alimentaire et misère, la FAO estime qu'il est crucial de faire reculer la faim dans le monde si l'on veut atteindre l'objectif plus large qui a été fixé en matière

de développement international, c'est-à-dire réduire le nombre des pauvres de moitié d'ici à 2015. La réunion sur la sécurité alimentaire dans le monde qu'elle organisera en novembre 2001 a pour but de fournir aux chefs d'État ou de gouvernement et à d'autres représentants nationaux l'occasion de réaffirmer leur engagement d'atteindre l'objectif fixé par le Sommet mondial de l'alimentation.

21. La FAO attache une grande importance aux mesures, qui permettront d'accroître le volume des ressources nécessaires pour faire reculer la pauvreté. Elle s'inquiète du fossé qui sépare les objectifs définis lors des conférences internationales des années 90, dont le Sommet mondial de l'alimentation, et les ressources mobilisées pour les atteindre. C'est pour cette raison que la FAO s'intéressera particulièrement aux moyens de mobiliser des ressources supplémentaires pour faire reculer la faim et assurer le développement durable de l'agriculture. La FAO estime que l'objectif fixé par le Sommet mondial de l'alimentation et consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre des personnes sous-alimentées dans le monde peut être atteint si les pays riches et les pays pauvres coopèrent davantage, même si les progrès accomplis à ce jour en la matière sont inférieurs à ceux prévus en 1996. Atteindre cet objectif exigera que l'on fasse un très gros effort pour mobiliser des ressources, au niveau national aussi bien qu'international.

22. La Conférence Habitat II et la Commission des établissements humains ont sensibilisé l'opinion publique aux questions relatives à la pauvreté dans les villes et donné pour mandat au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) d'axer son programme de travail sur ces questions, ce qui l'amènera à élaborer des stratégies de développement des établissements humains. Ce mandat a été porté récemment à l'attention du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif des affaires économiques et sociales.

23. La Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire contient un certain nombre de paragraphes importants traitant de l'élimination de la pauvreté, de la mobilisation des ressources, de l'allègement de la dette, de l'aide publique au développement et de la pauvreté dans les villes. Dans ces paragraphes, entre autres dispositions, l'Assemblée générale a invité les gouvernements, l'ONU et d'autres organisations inter-

nationales à offrir un appui plus cohérent et de meilleure qualité en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer le développement durable des établissements humains, en particulier dans les pays les moins avancés, ce qui exige non seulement une volonté politique accrue mais également la mobilisation et l'attribution de ressources nouvelles et additionnelles aux niveaux tant national qu'international. Elle a préconisé le renforcement de l'assistance internationale aux pays en développement dans leurs efforts pour atténuer la pauvreté, notamment grâce à la création d'un environnement porteur facilitant l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, à un meilleur accès de ces pays aux marchés, à la promotion des flux de ressources financières et à l'application pleine et entière de toutes les initiatives déjà prises en matière d'allègement de la dette. Elle a également souligné que la communauté internationale devrait envisager de nouvelles mesures pour régler durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement et qu'il faudrait mettre au point des politiques spécifiques pour juguler l'augmentation de la pauvreté en milieu urbain.

24. L'Organisation internationale du Travail (OIT) fait le maximum d'efforts pour éliminer progressivement la misère dans laquelle vivent les plus pauvres et met parallèlement au point des mesures propres à garantir la réalisation de ces objectifs à l'avenir, comme en témoignent trois des documents qu'elle a publiés récemment :

a) Rapport sur la lutte contre la pauvreté et un travail décent à l'heure de la mondialisation (GB.280/WPSDG/1);

b) Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation;

c) Rapport du Directeur général de l'OIT à la Conférence internationale du Travail 2001 sur la réduction du déficit de travail décent – un défi mondial.

25. L'objectif que s'est fixé l'OIT de donner un travail décent à tous est étroitement lié à la réalisation des objectifs convenus au Sommet du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté. Selon les estimations de l'OIT, environ 500 millions des 1,2 milliard de personnes qui vivent actuellement dans la misère gagnent moins de 1 dollar par jour et 500 millions de travailleurs pauvres disposent d'un revenu quotidien compris entre 1 et 2 dollars. Il y aurait donc 1 milliard de travailleurs, soit le tiers de la main-d'oeuvre mondiale, qui, faute d'un travail décent, n'auraient pas les res-

sources nécessaires pour se sortir, et sortir leur famille, dont ils sont le principal soutien, de l'ornière de la pauvreté.

26. L'adoption par l'OIT de la notion de travail décent est liée au fait que l'on reconnaît de plus en plus à la pauvreté un caractère multidimensionnel. Cette notion tend à promouvoir la possibilité, pour les hommes et les femmes, d'avoir un emploi décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité et de sécurité respectueuses de la dignité humaine. Il faut, pour l'intégrer dans des politiques générales de réduction de la pauvreté, tenir compte de ses quatre grandes composantes, qui sont liées entre elles, à savoir : l'emploi; les normes du travail, en particulier les principes et droits fondamentaux à respecter sur le lieu de travail; la protection sociale; et le dialogue social.

27. Pour que les plus pauvres voient leurs conditions de vie s'améliorer, il faut absolument qu'ils aient un emploi productif et une protection sociale, ce qui suppose que leurs droits soient reconnus et qu'ils soient représentés. C'est pourquoi l'OIT s'emploie à intégrer ses activités de réduction de la pauvreté dans des programmes nationaux qui sont ensuite eux-mêmes intégrés dans les programmes d'autres organismes. Au cours de l'exercice biennal 1999-2000, elle a consacré des fonds extrabudgétaires d'un montant d'environ 150 millions de dollars à des programmes de réduction de la pauvreté destinés à réduire l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine, à développer les petites entreprises et le microfinancement, à favoriser les investissements à forte intensité de main-d'oeuvre, à enrayer la propagation du VIH/sida et à promouvoir les coopératives. Elle a également aidé un grand nombre de pays à réformer leur législation du travail, à étendre leur système de sécurité sociale, à intégrer une perspective sexospécifique dans leur politique en matière d'emploi et à renforcer les capacités des syndicats et des organisations professionnelles. La principale caractéristique des activités de l'OIT est qu'elles font du dialogue social un moyen d'intégrer les notions de participation et d'appropriation dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Le programme « Des emplois pour l'Afrique » témoigne du bien-fondé de cette démarche.

28. Le rapport du Directeur général de l'OIT à la Conférence internationale du Travail de 2001 a permis de définir un certain nombre de priorités d'action pour les gouvernements, les syndicats, les organisations professionnelles et les organismes de développement. Les priorités deviendront pour l'OIT le fondement de son

action en faveur de la mise en oeuvre des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

29. Le Fonds monétaire international (FMI) maintient que la réalisation des objectifs de développement international dans les délais envisagés nécessitera des efforts coordonnés de la part du système des Nations Unies tout entier et de ses États Membres. Il reconnaît que ces objectifs sont fixés au niveau mondial mais qu'ils seront réalisés à l'échelon national et que chaque pays devra définir ses propres buts en matière de développement ainsi que des indicateurs correspondants compatibles avec les objectifs du développement international. C'est aux pays qu'incombe la responsabilité d'élaborer leur propre processus de développement, mais le Fonds appuie la lutte mondiale contre la pauvreté, y compris les objectifs du développement international, de diverses manières.

30. Conformément à son mandat, le Fonds s'emploie principalement à créer un climat favorable à l'atténuation de la pauvreté dans le monde en favorisant l'établissement d'un système financier international rationnel et de politiques macroéconomiques viables. En outre, il met davantage l'accent sur la prévention des crises, ce qui a un effet non négligeable en raison des incidences particulièrement préjudiciables que les crises ont sur la pauvreté.

31. Au niveau des pays, le Fonds fournit une aide et des conseils pour promouvoir une croissance favorable aux pauvres et stabiliser les prix. Ces conseils aident les pays à appliquer des politiques budgétaires et monétaires viables soutenues par un financement extérieur visant à assurer une forte croissance ainsi que la viabilité de la dette. Ainsi, le Fonds contribue directement à la réalisation du premier objectif du développement international, à savoir réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté.

32. Outre la stabilité macroéconomique en général, les programmes financés par le Fonds mettent particulièrement l'accent sur les dépenses publiques ciblées sur la santé et l'éducation et d'autres programmes de lutte contre la pauvreté. Le Fonds continue de s'appuyer essentiellement sur les conseils de la Banque mondiale pour l'élaboration de politiques de dépenses efficaces et bien ciblées qui établissent des liens plus étroits entre les dépenses publiques et les résultats. L'élaboration de politiques permettant d'atteindre les objectifs des indicateurs sociaux, y compris celles qui

sont liées aux objectifs du développement international, fait partie intégrante des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté préparés à l'intention des pays dans les programmes financés par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Ces stratégies nationales ont notamment pour objectifs : l'enseignement primaire pour tous les enfants; l'égalité entre les sexes; la réduction de 50 % de la mortalité infantile; et la réduction de 75 % de la mortalité maternelle.

33. Pour protéger les pauvres à court terme et maintenir la dynamique des progrès déjà accomplis en vue de réaliser les objectifs du développement international, les programmes appuyés par le Fonds continuent de prévoir des filets de sécurité sociale afin d'atténuer les incidences défavorables que les réformes économiques et les chocs extérieurs ont sur les groupes vulnérables. On s'attendait à ce que des filets de sécurité sociale soient plus systématiquement incorporés dans les programmes de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance et d'autres programmes financés par le Fonds.

34. Outre les efforts qu'il continue de déployer pour améliorer le bien-être des pauvres, le FMI participe au suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du développement international de trois façons : en diffusant des informations sur les taux de croissance dans les pays; en rendant compte de la ventilation des dépenses publiques en vue d'encourager les pays à réduire les dépenses improductives, telles que les dépenses militaires excessives; et en suivant l'évolution des dépenses et des indicateurs sociaux dans les pays à faible revenu et les pays en transition.

35. Le Fonds continue de collaborer avec la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour convenir de mécanismes et d'une autorité institutionnelle appropriés susceptibles de surveiller les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du développement international tant au niveau des pays qu'à l'échelon mondial.

36. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) considère que l'élimination de la pauvreté est un impératif politique et une condition nécessaire pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde. Elle accorde une grande importance à la promotion du droit au développement, moyen efficace pour lutter contre la pauvreté. Tenant compte des divers plans et cadres

d'action internationalement reconnus tels que le Cadre d'action de Dakar, les textes adoptés par la Conférence sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm) et la Conférence mondiale sur la science (Budapest), et le Plan d'action pour une culture de paix, l'UNESCO poursuit trois objectifs stratégiques étroitement liés.

37. Le premier objectif est d'aider à élargir la portée des stratégies internationales et nationales de développement et de lutte contre la pauvreté grâce à la généralisation de l'éducation, de la culture, des sciences et de la communication. Deuxièmement, l'UNESCO appuie l'établissement de liens effectifs entre les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et les cadres de développement durable portant essentiellement sur ses domaines de compétence. En outre, elle aide à mobiliser le capital social en renforçant les capacités et en établissant des institutions, notamment dans le secteur public, afin de permettre aux pauvres d'exercer leurs droits. Troisièmement, l'organisation participe à la création, sur le plan national, d'un environnement et d'un cadre de politique générale propices à la démarginalisation des pauvres.

38. L'UNESCO a pour domaines d'action prioritaires :

a) L'élaboration et l'application de politiques (participation à l'établissement de politiques et de cadres nationaux intégrés appartenant au pays, favorables aux pauvres et faisant intervenir toutes les parties prenantes, renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de stratégies participatives et inclusives sur les plans national et local, etc.);

b) La sensibilisation et l'information, l'accent étant mis sur le fait que vivre à l'abri de la pauvreté est un droit fondamental, un impératif éthique à l'échelon mondial et la priorité absolue des gouvernements et de la communauté internationale;

c) La recherche consacrée aux politiques à adopter, le but étant d'analyser les causes et les incidences de l'extrême pauvreté et de suivre les progrès accomplis en vue de son éradication;

d) Le renforcement des capacités, en particulier dans les pays qui sont touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles ou qui s'en relèvent;

e) Les projets opérationnels novateurs, notamment les projets à thèmes intersectoriels visant à démontrer leur propre faisabilité et leurs résultats po-

tentiels en vue d'élaborer des politiques fondées sur ces projets et de les reproduire.

39. Les activités de programme de l'UNESCO sont ciblées sur les besoins pressants des groupes défavorisés et exclus, tels que les femmes et les jeunes, ou sur ceux de certaines régions géographiques, telles que l'Afrique et les pays les moins avancés. La stratégie de l'UNESCO s'appuie sur des initiatives de développement en cours, y compris les décisions et les objectifs adoptés par les conférences internationales et des mécanismes existants tels que le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté.

40. En ce qui concerne le paragraphe 25 de la résolution 55/210, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fait observer que les objectifs sociaux relatifs aux enfants qui ont été arrêtés au Sommet mondial pour les enfants, tenu en septembre 1990, ont généralement été pris en considération dans les programmes d'action ultérieurs des conférences internationales, notamment la Déclaration du Millénaire. Comme il est indiqué dans le document de l'UNICEF intitulé « La lutte contre la pauvreté commence avec les enfants », l'accès universel aux services sociaux de base, définis comme étant les services requis pour atteindre les objectifs concernant les enfants, est considéré comme faisant partie intégrante d'une stratégie viable de lutte contre la pauvreté.

41. L'UNICEF appelle l'attention sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3) qui contient une évaluation des progrès accomplis et des déficiences constatées à l'échelon mondial dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les principaux objectifs. Il ressort notamment du rapport que plus de 60 pays ont atteint l'objectif consistant à réduire d'un tiers le taux de mortalité chez les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans. Le taux de mortalité chez ces derniers a toutefois augmenté dans 14 pays (dont 9 pays d'Afrique subsaharienne) et est resté inchangé dans 11 autres pays. Au niveau mondial, ce taux a baissé de 14 %. En ce qui concerne l'objectif qu'est l'éradication de la polio en l'an 2000, le rapport indique que plus de 175 pays sont exempts de polio, mais que la maladie est encore endémique dans 20 pays. L'incidence de la rougeole dans le monde a baissé de presque 66 % entre 1990 et 1999, bien que le taux de vaccination contre

cette maladie soit inférieur à 50 % dans plus de 15 pays.

42. En ce qui concerne les meilleures pratiques et les obstacles relatifs à l'application de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, l'UNICEF prévoit que la Déclaration de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui fait actuellement l'objet des négociations, fixera des objectifs pour 2010, ce qui pourrait accélérer la réalisation des buts concernant les enfants qui n'ont pas encore été atteints. Ces objectifs serviront également de référence pour la réalisation, d'ici à 2015, des objectifs sociaux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'UNICEF s'attend à ce que la Déclaration soit adoptée lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants en septembre 2001.

43. S'agissant des ressources nécessaires à l'échelon mondial pour atteindre ces objectifs grâce à l'accès universel aux services sociaux de base, ainsi que des moyens nécessaires pour fournir des soins de santé de base, une évaluation conjointe menée en 1995 par l'UNICEF, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP et l'OMS a révélé l'existence d'un déficit annuel de ressources de 70 à 80 milliards de dollars au niveau mondial. L'Initiative 20/20 a donc été lancée pour combler ce déficit. Selon une évaluation de la mise en oeuvre de l'Initiative 20/20, faite par l'UNICEF et le PNUD, les pays en développement consacrent en moyenne 12 à 14 % des dépenses publiques aux services sociaux de base. Une évaluation entreprise par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a permis de déterminer que les pays donateurs consacraient en moyenne à ces sous-secteurs 11 % de l'aide bilatérale allouée au secteur. Ces dernières années, il a également été possible, pour atteindre des objectifs sanitaires, de mobiliser des ressources auprès de sources privées, notamment la Fondation pour les Nations Unies, la Bill and Melinda Gates Foundation et un certain nombre de compagnies pharmaceutiques.

44. L'UNICEF étudie actuellement les expériences passées en matière de chiffrage des dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs fixés sur les plans mondial et national. Le Fonds collaborera avec d'autres partenaires du système des Nations Unies, en particulier le PNUD, afin d'établir des estimations réalistes pour les objectifs actuels. Les premières estimations seront vraisemblablement prêtes au début de l'année prochaine et elles s'appuieront, entre autres, sur les

estimations du déficit annuel des ressources (8 à 9 milliards de dollars) nécessaires pour atteindre l'objectif relatif à l'éducation de base, reconfirmé à la réunion sur l'éducation pour tous, tenue à Dakar en juin 2000.

45. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est pleinement résolu à faire avancer l'application des programmes des conférences internationales des années 90 et de la Déclaration du Millénaire. Il appuie la mise en oeuvre des programmes et plates-formes d'action adoptés à ces conférences sur des questions intéressant la population et le développement. Le FNUAP joue un rôle important en aidant les pays à atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et à appliquer les recommandations formulées pour atteindre ces objectifs lors de l'examen mené en 1999. Grâce à ses vastes programmes nationaux et multinationaux, il aide les pays à progresser et à suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs mondiaux fixés par la Conférence dans des domaines tels que les soins de santé primaires, y compris la santé en matière de reproduction, l'éducation de base pour tous, notamment pour les filles, l'émancipation des femmes, l'égalité entre les sexes et les activités de lutte contre la pauvreté axées sur la population.

46. Le FNUAP, qui assure la présidence de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous du Comité administratif de coordination (CAC), a collaboré avec d'autres organismes et organisations du système des Nations Unies en vue de renforcer les mécanismes de suivi du système qui permettent de coordonner l'aide fournie aux échelons des pays et des régions. L'Équipe spéciale du CAC apporte un appui coordonné au Réseau de coordonnateurs résidents ainsi qu'aux équipes de pays des Nations Unies afin de leur permettre de mieux aider les pays dans l'élaboration de politiques, de plans et de programmes adaptés à leurs particularités, dans l'optique de parvenir aux buts fixés dans le cadre des conférences. En octobre 2000, l'Équipe spéciale a mis au point et/ou révisé des directives à l'intention du Réseau de coordonnateurs résidents dans les domaines suivants : santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation, éducation de base, mortalité maternelle, soins de santé primaires, indicateurs de santé en matière de procréation et VIH/sida.

47. Par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP contribue active-

ment à l'élaboration des stratégies d'action qui visent à réduire de moitié l'extrême pauvreté et à promouvoir l'éducation des filles, ainsi qu'à mettre au point la marche à suivre pour parvenir aux buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Fonds collabore également avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU pour favoriser, à l'échelon des pays, le renforcement des capacités des systèmes de statistique nationaux, s'agissant notamment des sources de données sur les recensements et les études de population essentielles à la mise au point d'indicateurs de population qui permettent de suivre les progrès accomplis dans la direction des buts fixés lors des conférences mondiales.

48. Le FNUAP est convaincu que les engagements pris par la communauté internationale en vue d'atteindre les objectifs définis dans le cadre de la lutte contre la pauvreté doivent s'accompagner d'engagements du même ordre en ce qui concerne la fourniture de ressources. Si les objectifs financiers convenus ne sont pas atteints, dans le contexte d'une aide publique au développement en déclin et d'un alourdissement de la dette, il sera difficile de parvenir aux buts des conférences mondiales, notamment dans les pays les plus pauvres. De même, la pandémie de VIH/sida entrave les progrès accomplis pour parvenir aux buts des conférences mondiales.

49. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) fait valoir que le développement industriel est un élément particulièrement important de la lutte contre la pauvreté. Dans l'optique de la mondialisation, le rôle du développement industriel, en tant que moyen essentiel d'éradiquer la pauvreté, ne cesse d'augmenter. Il est de la plus haute importance de créer des capacités de production aux fins de la croissance industrielle si l'on désire lutter contre la pauvreté. L'industrie est l'un des moteurs de la croissance économique. Elle favorise la création d'entreprises et le développement technologique, produit des biens d'exportation, permet l'acquisition de compétences, crée des emplois et, grâce aux liens intersectoriels, elle sert de tremplin au développement de l'agriculture et des services.

50. L'ONUDI contribue au processus en adoptant une démarche intégrée en matière de programme. Dans 43 pays, des programmes intégrés sont consacrés à la lutte contre la pauvreté grâce au développement industriel. Ils visent à améliorer la gestion des industries et les institutions, à renforcer les petites et moyennes en-

treprises, à moderniser les capacités technologiques, à promouvoir l'acquisition de compétences et l'accès à la technologie moderne, ainsi qu'à rénover les capacités d'exportation et d'échange, et à prendre des mesures pour produire plus proprement et en consommant moins d'énergie.

51. En tant que responsable des questions relatives aux pays les moins avancés au sein du système des Nations Unies, le secrétariat de la CNUCED a été chargé des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il a également aidé les pays les moins avancés à élaborer le programme d'action national qu'il devait soumettre à la Conférence et à établir le document intitulé « Les pays les moins avancés, rapport 2000 : aide, flux financiers privés et endettement extérieur; le défi du financement du développement dans les PMA » [UNCTAD/LDC (2000)].

52. Le Programme d'action adopté lors de la Conférence sur les pays les moins avancés vise principalement à progresser sensiblement vers la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la population qui vit dans l'extrême pauvreté et souffre de la faim et à promouvoir le développement durable dans les pays les moins avancés. La Conférence a pris des engagements nouveaux importants : fournir des ressources financières pour la mise en oeuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés; veiller à l'allègement de la dette; envisager l'adoption d'un moratoire sur les paiements au titre du service de la dette; débloquer une aide en faveur des pays les moins avancés et s'employer à permettre un accès aux marchés exempt de droits de douane et de quotas pour tous les produits des pays les moins avancés. S'agissant des problèmes de la dette et du service de la dette des pays les moins avancés, la CNUCED estime qu'il est nécessaire d'adopter une démarche plus hardie. Elle recommande qu'une évaluation objective et globale soit effectuée par un groupe d'experts indépendants sur des questions relatives à la viabilité de la dette, aux conditions à remplir pour bénéficier d'un allègement de la dette, au montant de l'allègement demandé, à la conditionnalité et aux modalités relatives à la fourniture des fonds nécessaires. Parallèlement, la CNUCED appelle à une suspension immédiate des paiements au titre du service de la dette pour tous les pays pauvres très endettés, sans intérêts supplémentaires à la clef, jusqu'à ce que le groupe ait fait ses recommandations et qu'un

accord ait été conclu sur l'allègement de la dette des pays les moins avancés.

53. S'agissant de la situation dramatique dans laquelle se trouvent les pays d'Afrique, le rapport de la CNUCED intitulé « Les flux de capitaux et la croissance en Afrique » (UNCTAD/GTS/MDPB/7) fait apparaître que la croissance en Afrique continue d'être trop décousue et trop lente pour permettre une amélioration des conditions de vie et une augmentation de l'épargne intérieure. Étant donné que les flux de capitaux, notamment les investissements étrangers directs, sont à la traîne de la croissance, le déficit en ressources doit inévitablement être comblé par un financement officiel. Pour briser le cercle vicieux de la croissance faible et de la pauvreté, il est nécessaire, entre autres, d'injecter en continu des fonds extérieurs en quantité suffisante (à savoir le double des flux actuels en matière d'APD), de manière à donner suffisamment d'élan à la région pour accélérer et maintenir la croissance à des niveaux plus élevés que dans le passé et, partant, réduire à l'avenir la dépendance vis-à-vis de l'aide. En outre, le rapport fait valoir que, si le volume de l'aide publique au développement importe, il importe également que cette aide soit fournie en fonction des besoins réels des bénéficiaires et non selon le bon vouloir des donateurs. De même, il importe que les stratégies spéciales de lutte contre la pauvreté soient associées à des stratégies de développement des infrastructures et du milieu rural ainsi que de renforcement des capacités et de diversification. Le rapport souligne qu'il est nécessaire de revoir les programmes d'ajustement en vue de prendre en compte les réalités économiques des pays d'Afrique pris individuellement. Le désir de la communauté internationale de réduire de moitié la pauvreté absolue devrait s'appuyer sur une stratégie de lutte contre la pauvreté sur tous les continents.

54. S'agissant du lien qui existe entre commerce et lutte contre la pauvreté, il est nécessaire de mieux penser la politique en matière de commerce international, afin qu'elle permette de réduire la pauvreté. À cet égard, une nouvelle étude de la CNUCED intitulée *Duty and Quota-Free Market Access for LDCs: An Analysis of Quad Initiatives* (UNCTAD/DITC/TAB/Misc.7) met en relief les conséquences qu'un meilleur accès au marché aurait sur les pays les moins avancés et examine les retombées de l'accès au marché sur le PIB d'un sous-ensemble de pays. Dans l'optique d'une contribution du commerce international à la lutte contre la pauvreté, il sera nécessaire, mais non suffi-

sant, de régler les problèmes que pose l'accès au marché des produits des pays en développement. Sans un accès réel approprié, il ne peut y avoir de commerce. Pour les pays en développement, les coûts excessifs du transport créent un obstacle majeur à l'accès aux marchés étrangers. Pour les producteurs de biens de faible valeur qui ne disposent pas d'un potentiel suffisant pour diversifier leur production mais risquent gros en cas de substitution, le succès sur les marchés étrangers dépend en grande partie de la disponibilité et du coût des services de transport.

55. Les pays en développement doivent chercher des moyens d'améliorer l'efficacité de leurs infrastructures de transport. Ils doivent également s'efforcer de tirer pleinement parti des nouvelles techniques d'information et de communication, étant donné que l'accès à l'information détermine de plus en plus la capacité des pays en développement à profiter au mieux du commerce international. Ils auront besoin d'aide pour actualiser leur réglementation, qu'il s'agisse du développement des ressources ou de la mise en oeuvre de réformes.

56. L'Université des Nations Unies (UNU) soutient que l'objectif de réduction de la pauvreté fixé à 2015 ne pourra être atteint que si les politiques de croissance deviennent plus équitables. Les engagements de base – notamment dans les domaines de la scolarisation dans le primaire et de l'égalité entre les sexes dans le primaire et le secondaire – ne sont pas respectés aux échelons national et international. Sans un investissement plus important dans le développement humain, les pays en développement ne seront pas capables de maintenir une croissance rapide nécessaire à la lutte contre la pauvreté.

57. L'UNU favorise l'acquisition de connaissances et crée des capacités dans les domaines de la sécurité commune et du développement humain, en particulier dans les pays en développement. Elle axe ses travaux sur une grande variété de thèmes liés à la pauvreté, dont la sécurité alimentaire, l'eau, la croissance économique, la mondialisation et l'urbanisation.

58. L'UNU a récemment mené à bien une grande étude sur les liens qui existent entre la pauvreté, l'inégalité et la croissance. Cette étude a permis de créer la plus importante base de données concernant l'évolution des inégalités au sein des pays sur plusieurs dizaines d'années. Cette évolution donne à réfléchir : depuis le début des années 1980, les inégalités se sont

accrues, et souvent très nettement, dans la plupart des pays. L'analyse entreprise au cours des travaux de recherche permet également de tirer plusieurs conclusions alarmantes. L'augmentation des inégalités rend bien plus difficile la lutte contre la pauvreté et, lorsqu'elles atteignent des niveaux élevés, ces inégalités peuvent également faire chuter le taux de croissance. Si l'on désire parvenir à l'objectif de la réduction de la pauvreté fixé à 2015, il sera essentiel d'élaborer des politiques en faveur de la croissance qui soient plus équitables.

59. Étant donné la prise en compte croissante de l'information comme critère, tout autant que le revenu, de classification des pays en riches et pauvres, l'UNU a entrepris des travaux de recherche de grande ampleur qui mettent en évidence l'importance des technologies de l'information pour la croissance économique. Le plus préoccupant est que de nombreux pays en développement n'ont jamais investi dans ces technologies ni tiré avantage de l'évolution rapide de la technologie. Chaque pays doit mettre au point des stratégies nationales en matière de technologie de l'information s'il désire améliorer les conditions de vie de ses citoyens. Mais, pour que les progrès de ces technologies servent le développement, il importe au premier chef de permettre des innovations à l'échelon local. À l'heure actuelle, de nombreux pays en développement ne disposent pas des infrastructures ou des capacités nécessaires pour tirer parti des progrès mondiaux à l'échelon local. Les gouvernements peuvent promouvoir l'utilisation des technologies de l'information de deux manières relativement peu onéreuses : en éliminant les obstacles à l'utilisation de ces technologies grâce à la réduction des taxes, des droits de douane, et autres barrières commerciales, sur les importations d'ordinateurs, et en favorisant la compétitivité dans le domaine des télécommunications, et en devenant eux-mêmes des utilisateurs avertis des technologies de l'information.

60. À l'aube du XXI^e siècle, on sait que près de la moitié de la population mondiale habitera dans des agglomérations urbaines denses. La tendance à l'urbanisation est particulièrement prononcée dans la région de l'Asie-Pacifique et les changements les plus spectaculaires restent à venir. L'Organisation des Nations Unies prévoit qu'en 2025 les villes de la région de l'Asie et du Pacifique accueilleront 1,3 million d'habitants supplémentaires, soit une augmentation de plus de 90 % par rapport à 1995. La Chine, à elle seule, devrait connaître un exode rural de plus de 400 mil-

lions d'habitants d'ici à 2025. La tâche qui s'impose à l'ONU et à la communauté internationale est de formuler des réponses judicieuses aux transformations sans précédent qui touchent les établissements humains dans les domaines de la population, de l'économie, de l'environnement et des technologies.

61. Le programme de l'ONU concernant la création de capacités vise à renforcer les institutions universitaires dans les pays en développement et à aider les universitaires et les scientifiques dans leur carrière. L'Université offre chaque année plus de 120 bourses d'études à de jeunes universitaires qui s'intéressent à des questions telles que la nutrition, la biodiversité ou la gestion des pêcheries. En outre, elle s'emploie à intensifier ses activités intégrées dans le domaine de la création de capacités.

62. La souplesse de l'Internet offre un excellent support à la formation continue ainsi qu'à d'autres formes de téléenseignement tel que celui dispensé par les centres d'enseignement par correspondance. L'université virtuelle de l'ONU offre un nouveau moyen de promouvoir et d'améliorer l'éducation, la recherche et la diffusion des connaissances par l'intermédiaire de l'Internet. Grâce à cette initiative, l'ONU vise, à plus ou moins brève échéance, à permettre de combler les lacunes qui séparent les pays développés des pays en voie de développement dans le domaine des connaissances. L'Université virtuelle fera également office de système d'appui aux organismes des Nations Unies de par le monde, en leur offrant la possibilité de transformer leurs projets en modules à but éducatif.

63. L'ONU organise un grand nombre de programmes qui visent à améliorer les capacités individuelles et institutionnelles par l'intermédiaire d'une formation spécialisée. Pour la plupart de ces programmes, des bourses sont offertes afin de permettre la participation d'universitaires et de professionnels (jeunes, pour la plupart) des pays en développement. Certains des instituts de l'ONU offrent des stages à des étudiants en doctorat dans des domaines qui entrent dans le cadre de leurs travaux. L'ONU facilite également les échanges scientifiques, notamment la coopération Sud-Sud, en appuyant la création de réseaux entre les universitaires des pays en développement.